

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(66^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 12 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Candidatures pour une commission *ad hoc*** (p. 5175).
2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5175).

Environnement

- M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Guy Lengagne,
Jean-Marie Demange,
Jean-Pierre Brard,
François-Michel Gonnot,
Ambroise Guellec,
Marcel Wacheux.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5191).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CANDIDATURES POUR UNE COMMISSION AD HOC

M. le président. La demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron, député de la Charente, déposée le 10 novembre 1992, a été distribuée ce matin sous le n° 3028.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à la constitution d'une commission *ad hoc*.

Conformément à l'article 25 du règlement, M. le président a fixé au mercredi 18 novembre à dix-sept heures, le délai de dépôt des candidatures.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel* du jeudi 19 novembre.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre de l'environnement, mes chers collègues, si je voulais manier le paradoxe je soulignerais la différence entre, d'une part, le grand débat politique auquel nous venons, voilà quelques jours à peine, d'assister aux Etats-Unis où, pour la première fois dans l'une des plus grandes démocraties du monde, l'environnement, dans ses dimensions mondiale et nationale, figurait parmi les toutes premières priorités d'un candidat à l'élection présidentielle et, d'autre part, le nombre peu élevé de collègues présents dans cet hémicycle ce matin, beaucoup moins représentatif de ce qu'il faudrait faire.

En tout état de cause, je veux voir, madame le ministre, comme vous-même sans doute et beaucoup d'autres, dans ce qui s'est passé aux Etats-Unis sous l'impulsion du nouveau

président, M. Clinton et du vice-président, M. Gore, le signe que la protection de l'environnement est devenue un enjeu politique, social et économique majeur.

Rappelons que le volume d'affaires réalisé par les éco-industries en France a atteint, en 1990, 104 milliards de francs, représentant 1,6 p. 100 du PIB marchand, et connaît chaque année une croissance supérieure de plus de 2 p. 100 à celle du PIB. Ce dynamisme se répercute sur la recherche-développement, qui représentait 4,1 milliards de francs en 1991, et sur l'emploi puisque ce secteur occupait en 1990 412 700 personnes, dont près de 110 000 employées directement dans les éco-industries.

Le Gouvernement a d'ailleurs décidé - et c'est une bonne chose - d'utiliser l'environnement comme outil de lutte contre le chômage avec la création de 35 000 contrats emploi solidarité sur le terrain. Peut-être, madame le ministre, pourrez-vous dresser le premier plan bilan de cette action ?

Nous sommes convaincus que la protection de la nature et l'amélioration de notre environnement, loin d'être des freins à la croissance économique, peuvent en être aujourd'hui de nouveaux moteurs, singulièrement en France.

En effet, je l'ai souligné la semaine dernière dans un autre débat, notre pays présente, en ce domaine, une conjonction d'opportunités et d'atouts assez rare.

Premier atout : des institutions publiques performantes, des structures exemplaires - on pourrait parler de l'Agence de l'eau, mais aussi de notre droit de l'environnement - qu'on nous envie à l'étranger et qu'on voudrait volontiers copier, dans le bon sens du terme.

Deuxième atout : une recherche assez sophistiquée.

Troisième atout : des entreprises puissantes, ainsi que nous avons pu le constater la semaine dernière, au salon Pollu-Tech de Lyon.

Madame le ministre, la conjonction de ces atouts, si l'on y ajoute une vraie volonté politique, devrait permettre à notre pays de créer des emplois dans ce secteur, de développer l'industrie de l'environnement et de la rendre fortement exportatrice. C'est peut-être là que se trouvent aussi, sur le plan politique, les conditions d'un renouveau de l'influence française dans le monde.

Tel est, en tout cas, le sens du rapport que j'ai présenté la semaine dernière à la commission des finances sur la situation de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale et qui plaide pour une initiative française et européenne en matière de sécurité écologique.

Cette première remarque d'ordre général étant faite, je voudrais présenter les quelques réflexions que m'inspire l'examen des crédits de votre budget, laissant à chacun le soin de consulter mon rapport écrit pour une analyse détaillée.

Rappelons tout d'abord, une fois de plus, qu'on ne peut pas juger de l'action globale des autorités publiques - Etat, collectivités territoriales, entreprises publiques ou parapubliques - en matière d'environnement par la seule analyse de votre budget. Sur un total de 47 milliards de francs consacrés à la défense de l'environnement par la puissance publique, les crédits de paiement du ministère de l'environnement s'élevaient en 1992 à 1 459 millions de francs. Il faudrait donc, pour être objectif, examiner les crédits de bien d'autres institutions.

A ce propos, permettez-moi, madame le ministre, de regretter que votre administration, contrairement à ce qu'elle aurait dû faire, n'ait pas été en mesure de publier l'annexe

« jaune » récapitulant l'effort financier consenti au titre de l'environnement. De ce fait, les chiffres les plus récents dont nous disposons sont ceux que vous trouverez dans mon rapport.

Avant d'entrer plus avant dans le détail de l'examen des crédits, je ferai également quelques observations sur l'exécution du budget en cours.

Je me suis attaché, au sein de la commission des finances, à présenter non seulement un rapport budgétaire mais aussi, depuis deux ans maintenant, au mois de juin, un rapport d'information sur l'emploi des crédits du ministère de l'environnement. Même si nous sommes peu nombreux, nous accomplissons néanmoins chaque année, au moment du débat budgétaire, un travail sérieux. Mais il ne sert à rien de se féliciter des crédits supplémentaires que vous parvenez à arracher si, le débat budgétaire passé, dans le silence ou l'indifférence, ces crédits font l'objet d'arrêtés d'annulation du ministère du budget.

M. Ambroise Guelloc. Un tel procédé est scandaleux !

M. Jean-Marie Demange. Tout à fait inadmissible !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Je pense donc vous aider, madame le ministre, en rappelant pour le dénoncer, que, alors qu'à l'automne dernier et grâce à nos efforts collectifs, les crédits de votre ministère avaient été majorés de 15,7 millions, un simple décret d'annulation du 28 septembre a amputé votre budget de 53 millions.

A quoi servent dès lors notre travail...

M. Jean-Marie Demange. A rien du tout !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ... et cette discussion budgétaire dont on peut déplorer le caractère particulièrement théorique ?

J'ajoute que les effets de cet arrêté d'annulation seront beaucoup plus graves que ceux de l'année dernière. En 1991, en effet, on avait en cours d'année amputé votre budget de 46 millions. Toutefois, cette décision affectait essentiellement la construction des barrages de Serre-de-la-Far sur la Loire et de Chambonchard sur le Cher, construction qui, de toute façon, avait été interrompue définitivement ou provisoirement, peut-être nous en direz-vous plus, madame le ministre. En tout état de cause, il s'agissait d'investissements qui ne devaient pas être réalisés dans l'année budgétaire. Tel n'est pas le cas cette année, je tenais à le souligner.

Le projet de budget pour 1993 progresse néanmoins de 9,3 p. 100, je vous en donne acte, madame le ministre. A structure constante, en laissant de côté les rattachements de tel ou tel poste de fonctionnaire ou de tel ou tel service, l'augmentation, qui atteint 7,3 p. 100 est, notons-le avec satisfaction, sensiblement supérieure à celle du budget de l'Etat.

Les autorisations de programme enregistrent une progression de 13,2 p. 100.

Quant aux moyens d'intervention mis au service de la protection de la nature, ils augmentent de 19 p. 100. Cela devrait vous permettre de mettre en œuvre les dispositions du projet de loi sur le paysage, si toutefois ce dernier est examiné dans les semaines qui viennent. Qu'en sera-t-il ?

Eu égard à la progression d'ensemble de 15 p. 100 des moyens de paiement, 120 millions de francs pourront être consacrés à la protection des eaux et à l'aménagement des rivières et milieux aquatiques. Mais il est nécessaire que les pouvoirs publics, prenant en compte les inondations récentes qui se sont produites, notamment, mais pas seulement, dans le Sud-Est aillent au-delà de cet effort. Je note ainsi avec inquiétude l'insuffisance des crédits affectés à l'entretien des berges des cours d'eau domaniaux. Il y a là, potentiellement, un vrai danger.

A ce propos, je souhaite également, madame le ministre, que, dans les directions départementales de l'agriculture, les directions départementales de l'équipement et les services de la navigation soient mieux identifiés les services qui sont précisément en charge de la police des eaux. Les DIREN - directions régionales de l'environnement - pourraient ainsi rendre plus lisible leur action et amélioreraient la formation des personnels qui sont sous leur autorité.

Je voudrais en ce domaine présenter une suggestion. On ne peut en effet, s'agissant des berges, continuer à avoir des moyens aussi faibles pour leur entretien et des responsabilités aussi peu clairement identifiées. En d'autres termes, et ainsi que je l'ai déjà dit, je me demande si l'on ne devrait pas

établir, dans ce qui pourrait être une nouvelle loi de décentralisation, une classification des cours d'eau en fonction de leur dimension ou de leur nature. Il existe bien des routes nationales, des routes départementales et des chemins vicinaux. Pour les cours d'eau domaniaux, c'est « à votre bon cœur » et les riverains s'acquittent souvent difficilement, et parfois pas du tout, de leur devoir de protection des berges.

Je me demande donc, madame le ministre, si la loi ne devrait pas s'attacher à mieux classer les cours d'eau selon leur nature et leur longueur aux différentes collectivités publiques : Etat, région, département. Tel sera sans doute l'un des objectifs de la prochaine législature.

Je souligne, dans mon rapport écrit, qu'il manquait beaucoup d'argent sur une opération particulière, celle de la Clapière, alors que l'Etat a pris des engagements. Or je souhaiterais que sa signature soit respectée. Peut-être pourriez-vous nous rassurer, madame le ministre ?

Je tiens, sur un point particulier, à exprimer un très vif regret - certains collègues me relayeront sans doute - celui que soient amputés d'une manière très sérieuse les crédits des parcs régionaux, qui sont réduits de 3,5 millions de francs en crédits de paiement.

M. Jean-Marie Demange. C'est lamentable !

M. Pierre Micau. On ne peut pas accepter cela !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. En effet, je ne pense pas que cela soit acceptable.

De la même manière, la stagnation des crédits alloués aux réserves naturelles ou de ceux affectés aux conservatoires régionaux d'espaces naturels les rend insuffisants, compte tenu de l'ouverture de huit réserves nouvelles. Dans ces conditions, il s'agit d'une réelle régression des dotations.

Les crédits de fonctionnement du ministère sont accrus pour permettre la création de 40 emplois et le transfert de 172 emplois venant d'autres administrations.

A ce propos, je souhaite vous interroger publiquement sur vos intentions dans le domaine immobilier. J'ai, en effet, observé que les administrations de votre ministère étaient réparties en différents points de Paris, notamment, où vous acquittez des loyers très élevés, trop élevés. Je me demande si le moment n'est pas venu de regrouper sous un même toit, et ailleurs, en achetant ou en construisant, l'ensemble des fonctionnaires et des services du ministère de l'environnement de telle sorte que l'on puisse créer une véritable synergie.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une bonne proposition ! Je suis prêt à l'accueillir à Montreuil !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Je n'ai pas précisé qu'il fallait installer ce ministère à Paris, en province ou dans la banlieue parisienne ! Je voudrais simplement savoir s'il entrerait bien dans vos attentions d'éviter de telles dépenses de loyer afin que, dans les années qui viennent, on utilise l'argent public plus efficacement dans des actions ou des interventions.

Dans mon rapport écrit, j'ai détaillé les moyens affectés aux agences de l'eau, qui sont importants et qui augmentent, conformément à la loi sur l'eau. Madame le ministre, j'exprime le souhait que vous restiez vigilante et tenace pour préserver l'originalité des agences de l'eau. Elles se situent intelligemment à un carrefour entre la décentralisation et la déconcentration. Elles fonctionnent bien, ainsi que les comités de bassins. Cette institution nous est enviée par beaucoup de pays qui envisagent de la transposer chez eux ; je pense à la Pologne et à d'autres pays de l'Est qui doivent mettre en place leurs propres institutions.

Je voudrais que vous affirmiez bien votre souci et votre détermination à résister au ministère des finances, qui regarde avec suspicion les agences de l'eau, ces institutions un peu originales. Préservons donc leur originalité et leur efficacité.

Les moyens de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, deviennent importants. Peut-être pourriez-vous nous parler brièvement, madame le ministre, du fonctionnement de cette agence, de la manière dont se résolvent les problèmes de localisation et faire le point du malaise que nous avons observé l'année dernière au sein de ses personnels au moment où, à cause d'un manque de concertation, me semble-t-il, avaient été relevés certains problèmes de fonctionnement.

J'ai observé que le budget de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie devenait sensiblement supérieur à votre propre budget en matière d'interventions, ce qui risque d'être à l'origine de problèmes entre le ministère de l'environnement et cette agence, d'autant que la triple tutelle exercée sur l'ADEME peut soulever certaines difficultés. Pourra-t-elle fonctionner encore longtemps ainsi ?

C'est l'une des raisons pour lesquelles je reste favorable à une proposition formulée il y a trois ans - peut-être sera-t-elle mise en œuvre un jour - tendant à la création d'un grand ministère de l'environnement qui regrouperait les services de l'équipement et ceux de votre propre ministère.

J'ai souligné, dans mon rapport écrit, l'instauration ou le maintien de certaines mesures fiscales, notamment en faveur de la cogénération ou au profit des acquéreurs de voitures équipées de pots catalytiques. Je n'insiste pas sur ces mesures.

Avant de conclure, j'évoquerai deux problèmes particuliers.

Le premier est lié à une mesure que j'avais proposée l'année dernière, mais qui n'avait pas été retenue par la majorité de notre assemblée. Or, selon les informations qui m'ont été communiquées, elle serait reprise au terme de notre discussion budgétaire. Il s'agit des réductions d'impôts prévues à l'article 200 du code général des impôts au profit des associations. J'avais suggéré que leur bénéfice soit étendu aux donations faites au profit du Conservatoire du littoral dans la limite de 5 p. 100 du revenu imposable.

La commission des finances avait, dans le même ordre d'idées, retenu une proposition permettant la dation en paiement au profit du Conservatoire du littoral, mais elle a eu moins de succès en séance. J'aimerais, madame le ministre, que vous confirmiez l'information selon laquelle cette disposition pourrait figurer dans la loi de finances.

M. François-Michel Gonnot. C'est une bonne proposition !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Ensuite, je vous indique que j'accorderai une extrême attention - au point que j'en tiendrai compte pour mon vote personnel sur ce budget - au sort qui sera réservé à un amendement, adopté à l'unanimité par la commission des finances sur ma proposition, destiné à donner au Commissariat à l'énergie atomique les moyens d'assurer l'assainissement de ses centres.

Je reviendrai sur la question en le présentant, mais on ne peut pas faire des discours comme vous en faites, madame le ministre, et comme nous en faisons tous sur le grand danger que fait peser en France l'existence des décharges industrielles historiques que l'on découvre ici ou là, parce que des produits toxiques ont été enfouis à une époque où la législation était moins rigoureuse qu'aujourd'hui, on ne peut pas montrer du doigt les industries privées et ne pas donner, dans le même temps, à une entreprise publique les moyens de procéder à l'assainissement nécessaire de ses centres.

Je souhaite donc que cet amendement soit retenu et son adoption conditionnera le vote que j'émettrai sur votre budget.

Madame le ministre, j'ai déjà évoqué diverses mesures fiscales, mais je voudrais que vous fassiez le point de votre réflexion sur une réforme globale de la fiscalité de l'environnement, notamment à l'égard des propositions que j'ai émises à propos de la fiscalité européenne et qui pourrait se traduire dans la mise en œuvre d'une taxe à la valeur écologique.

La commission des finances a adopté vos crédits, avec l'amendement dont j'ai parlé et que j'estime fondamental, je le rappelle. Nous serons donc attentifs à votre attitude à son sujet, ainsi qu'aux éléments que vous pourriez nous donner pour nous rassurer sur certains crédits qui sont en diminution. Je pense, en particulier, à ceux des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, si l'on examine l'évolution du budget du ministère de l'environnement sur les neuf dernières années 1985-1993, on constate un début de décollage de ce budget en 1989, après deux années

de vaches maigres, en 1987 et 1988, (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre*)...

M. Ambroise Guallec. N'importe quoi !

M. Jean-Marie Demange. Les élections ne sont qu'au mois de mars !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. ... - cherchez l'erreur - et une croissance très significative de 1990 à 1993. Telle est la réalité des chiffres.

J'espère que cette évolution quasi exceptionnelle trouvera sa confirmation dans les années à venir.

M. Jean-Marie Demange. Vous ne serez plus là !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. En tous cas, c'est vrai pour cette année, ce qui me permet d'affirmer que le budget du ministère de l'environnement de 1993 sera un bon budget compte tenu des budgets antérieurs et de leur évolution, même si certains, sur ces bancs, redécouvrent le fil à couper le beurre, c'est-à-dire la régulation budgétaire.

Certes, des esprits chagrins et quelque peu démagogiques feront remarquer qu'il faut faire plus pour notre environnement, dont le budget ne représente encore, il est vrai, que 0,13 p. 100 du budget national. Mais ces mêmes esprits voudraient faire davantage pour les transports, pour le logement, pour l'éducation, pour la santé, pour l'industrie, etc.

Il ne s'agit pas - et tous les élus ici présents le savent, car ils sont aussi des gestionnaires locaux - de faire toujours plus, mais de faire mieux. Or, faire mieux, c'est aussi faire preuve de responsabilité en opérant des choix et en dégageant des priorités. D'ailleurs, ces choix jouent le rôle de points de cristallisation autour duquel viennent s'agglomérer les efforts financiers des autres collectivités : 1,8 milliard de francs de votre budget, correspondent à 47 milliards, madame le ministre, de dépenses publiques et à plus de 100 milliards si l'on ajoute les éco-industries.

Vous avez montré que, depuis votre arrivée à la tête de ce ministère, opérer des choix ne vous faisait pas peur, et vous avez su mettre votre administration, vos moyens, au service de quelques grandes orientations et d'urgences qu'il ne suffit pas d'évoquer, mais qu'il faut traiter et solutionner.

M. Jean-Marie Demange. On parle surtout beaucoup !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Ainsi, le traitement des déchets ménagers, industriels et hospitaliers est une réelle urgence. Il n'existe pas de solution miracle, mais tous les procédés doivent être précédés d'un tri sélectif. Malheureusement, les efforts de tri sélectif sont souvent annihilés - il faut le reconnaître - par les difficultés que rencontrent les filières aval de traitement de recyclage. Si l'organisation est en place pour le papier, le carton, le verre, les huiles usagées, elle reste encore à améliorer ou à mettre en œuvre pour les autres déchets.

L'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, devra se pencher sur ces problèmes, d'autant que, le 1^{er} janvier 1993, la nouvelle taxe sur le stockage des déchets sera appliquée.

Par ailleurs, les efforts doivent être poursuivis pour la résorption de points noirs, les anciennes décharges et les anciens sites industriels. Ces zones doivent être dépolluées en priorité, en application, bien sûr, du principe « pollueur-payeur ».

En ce qui concerne l'eau, nous constatons un doublement des investissements des agences de l'eau avec plus de 3 milliards de francs de subventions en 1993 et 1,6 milliard de francs de prêts pour des actions de protection, d'annonce de crues, d'aménagement de rivières et de milieux aquatiques.

Pour l'air, les efforts doivent être poursuivis au plan local pour ce qui concerne la lutte contre les pluies acides, les rejets d'hydrocarbures et de plomb, sans oublier les problèmes liés à l'effet de serre ou à la destruction de la couche d'ozone.

Les interventions au niveau de notre cadre de vie se trouvent enrichies par certaines de vos décisions.

Il y a d'abord la volonté de reconquête des paysages, leur protection et leur mise en valeur, ce qui correspond à une véritable aspiration collective. Un projet de loi est attendu en la matière, j'espère que nous pourrions l'examiner au cours de la présente session.

M. Jean-Marie Demange. Il est toujours attendu, mais pas encore déposé !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. S'agissant ensuite de lutte contre le bruit, les nuisances sonores doivent être ramenées à un niveau permettant un juste équilibre entre les activités humaines et les aspirations de nos populations à vivre dans un environnement moins agressif.

Enfin, les mesures fiscales qui accompagnent votre budget vont dans le bon sens, notamment celles relatives aux économies d'énergie qui sont prorogées pour trois ans. Je pense en particulier à la réduction d'impôt pour dépenses effectuées en faveur des économies d'énergie dans l'habitat ou celles relatives aux carburants, que ce soit l'avantage fiscal de quarante-quatre centimes par litre pour l'essence sans plomb ou l'exonération fiscale pour les biocarburants.

Il serait cependant nécessaire, et je rejoins en cela le rapporteur de la commission des finances, qu'une étude fiscale approfondie soit conduite pour appréhender la fiscalité sur les transports routiers de manière globale afin que des mesures qui vont dans le bon sens - réduction de la pollution, utilisation de produits d'origine agricole - n'aient pas de contrecoups défavorables sur l'utilisation des transports en commun et sur l'environnement urbain.

D'une manière plus générale, le débat sur la fiscalité touchant à l'environnement, appelée de manière impropre, à mon avis, « fiscalité écologique », doit se poursuivre tout en admettant, premièrement, que l'environnement ou, du moins, sa « consommation » a un coût ; deuxièmement, que le principe pollueur-payeur est incontournable ; troisièmement, que l'on se retrouve dans un système avec un véritable plan d'ensemble s'appuyant sur la combinaison de moyens tels que les prix, les taxes, les règlements et l'information en amont et en aval.

En matière d'information, il faut poursuivre et amplifier les actions déconcentrées et les efforts de communication. Ils sont nécessaires à des niveaux bien divers : dialogue entre les scientifiques, les chercheurs et nos concitoyens, dialogue-information sur les grands dossiers avec les journées de l'environnement, par exemple.

Il ne faut pas non plus oublier d'assurer le suivi de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, dite « conférence de Rio » et de prévoir des réunions de synthèse ouvertes permettant d'apprécier le niveau de prise en compte des engagements de cette conférence.

En définitive, la démonstration est faite que la prise en compte de l'environnement pourrait être un facteur, un activateur du développement économique et non un frein ou un inhibiteur de celui-ci.

La structuration du ministère et de ses services, avec 215 emplois supplémentaires, la mise en place des directions régionales de l'environnement et des moyens opérationnels pour l'ADFME, l'INERIS et l'IFEN montrent que l'environnement peut désormais faire bon ménage avec le développement.

Certes, environnement et développement ne constituent pas encore un de ces vieux couples qui se connaissent bien et se supportent sans trop de heurts. Cela demeure, au contraire, un de ces jeunes ensembles qui cherchent leurs marques, se heurtent, mais pour mieux se respecter et s'apprécier ensuite. La vie en commun suppose quelques concessions réciproques : il faut continuer l'aménagement de notre pays, certes, mais aussi préserver ses qualités intrinsèques qui constituent notre patrimoine. Et ce n'est pas un élu du département des Hautes-Alpes, classé premier au palmarès de la qualité de la vie...

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Bravo !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. ... qui niera le rôle que peut jouer la qualité de l'environnement dans le développement économique.

Je pense à ce sujet que bon nombre de régions, de conseils régionaux ont bien intégré ce principe et l'émergence de nombreux dossiers de parcs régionaux, de réserves naturelles, de conservatoires, est là pour témoigner de ce souci.

S'agissant des parcs régionaux, madame le ministre, vous nous avez indiqué, lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, que vous aviez prévu des crédits de fonctionnement à hauteur de 5 millions de francs. Je vous remercie de bien vouloir confirmer cette décision et de préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Compte tenu de l'ampleur de la question, le Conservatoire du littoral, dont la dotation en crédits de paiement passe de 90,8 à 108 millions de francs, doit pouvoir trouver rapidement une ou plusieurs solutions de financement supplémentaire pour jouer pleinement son rôle et renforcer sa politique d'acquisition foncière.

A propos des priorités, je pense que toutes les actions s'orientant vers la gestion de notre patrimoine génétique doivent être retenues. Nous intégrerions, ce faisant, l'une des grandes recommandations de la conférence de Rio.

Cela nous permettrait d'inaugurer une autre conception du développement, celle du « développement durable ». Je souhaite saluer ce concept, approuvé lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 28 novembre 1991 et soutenue par les ministères de l'agriculture et de l'environnement.

Le plan de développement durable, repris et reconnu dans le cadre de la réforme de la PAC, peut être un outil extrêmement précieux pour les zones rurales, et les zones de montagne en particulier. Les lignes budgétaires n'étant pas individualisées sur ce point, je me permets de vous interroger sur les moyens prévus pour accompagner ces mesures agro-environnementales liées aux fonds structurels communautaires.

La structuration de l'action internationale de votre ministère est une démarche fondamentale à mes yeux. On l'a bien vu pour la conférence de Rio. Le problème du dialogue Nord-Sud est vaste : raison de plus pour le prendre à bras-le-corps. Mais cela ne doit pas, pour autant, nous amener à nous désintéresser de ce qui se passe en Europe, dans l'Europe de l'Est en particulier. Les besoins sont, là aussi, énormes.

Pour toutes ces raisons, le service international de votre ministère doit avoir les moyens de son action. J'ai constaté qu'ils figuraient bien à votre projet de budget.

Autant de problèmes, de perspectives et d'actions à entreprendre et à renforcer. Votre budget, madame le ministre, ne résoudra pas tout ; d'ailleurs qui le lui demande ?

Mais votre budget, avec une progression de près de 10 p. 100, soit trois fois plus que celle du budget de l'Etat dans son ensemble, un total des dépenses de fonctionnement en augmentation de 7,4 p. 100, un total de crédits de paiement en progression de 9,3 p. 100, un total d'autorisations de programme en accroissement de 13,2 p. 100, nous place en position pour poursuivre cette politique de l'environnement attendue par les Françaises et les Français.

A Rio, nous avons envisagé l'avenir de notre planète et recherché comment devraient s'organiser « les racines de notre avenir ». Il est donc nécessaire qu'en Europe, et d'abord en France, nous soyons capables de montrer que non seulement le message a été compris, mais aussi que les travaux pratiques font bien suite aux cours magistraux.

C'est aussi parce que votre budget engage des moyens significatifs dans cette direction, parce que la vie au quotidien est prise en compte, parce que ce budget continue sa phase ascensionnelle et témoigne d'une priorité gouvernementale et parce que c'est un bon budget au service d'une bonne politique de l'environnement...

M. Jean-Marie Demange. Il faut mettre des lunettes !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. ... que la commission de la production et des échanges a adopté vos propositions et demande à l'Assemblée d'en faire autant.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission. Très bien !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy Lengagne, pour le groupe socialiste.

M. Guy Lengagne. Madame le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom des députés socialistes, combien nous apprécions l'effort qui est fait par le Gouvernement en faveur de l'environnement, et ce dans un contexte budgétaire particulièrement rigoureux.

Volonté du Gouvernement, certes, mais aussi, vous connaissant, dynamisme et détermination du ministre.

Cette volonté de mieux protéger notre environnement répond, en fait, à une impérieuse nécessité. Au cours des vingt dernières années, la consommation d'énergie a augmenté de 40 p. 100, la production industrielle de 45 p. 100, la

consommation d'engrais de 80 p. 100 et la production chimique de 85 p. 100. Durant la même période, le nombre de voitures a doublé et la consommation d'électricité triplé.

Parodiant une citation célèbre de Paul Valéry, « nous savons aujourd'hui que notre planète est mortelle ».

Bien sûr, les solutions dépassent largement le cadre d'un ministère et même d'un pays. Il appartient cependant à chaque nation de faire l'effort maximum. La France donne l'exemple : l'accueil réservé à Rio au Président de la République en porte témoignage.

Revenant au budget de l'environnement, j'aborderai rapidement les thèmes principaux de la politique menée par votre ministère.

L'amélioration de la qualité des eaux, en premier lieu.

Les crédits supplémentaires dégagés cette année correspondent aux engagements pris par le Gouvernement au moment du vote de la loi sur l'eau. Permettez-moi une remarque : bien que la législation ait été renforcée, les pollueurs ne sont pas toujours les payeurs. Les fleuves mènent à la mer ! C'est, pour le moins, une banalité. Mais les pollutions portées par ces fleuves y mènent aussi. Ainsi, les eaux maritimes littorales sont souvent polluées, à la fois par les villes situées loin en amont sur le fleuve et par les engrais et pesticides qui s'y déversent tout le long de son cours. Ainsi, des communes touristiques ont perdu beaucoup de leurs ressources parce que leur plage est interdite à la baignade ou encore parce que la collecte des coquillages est interdite pour cause de pollution. Je pourrais citer de nombreux exemples, dont celui de la baie de Somme.

Quelles sanctions, madame le ministre, peut-on prévoir, y compris financières ? Quelles compensations peut-on imaginer pour les communes pénalisées ?

L'amélioration de la qualité de l'air, en deuxième lieu.

Je ne peux qu'approuver les incitations fiscales sur les véhicules - pots catalytiques, essence sans plomb, et - mais a-t-on réellement évalué le coût des biocarburants en termes énergétiques et la destruction de l'environnement quand on réintègre engrais, pesticides, lavages des sols, etc. ?

Je souscris à la remarque de notre rapporteur Daniel Chevallier : il est indispensable, au moins au niveau de l'Europe, de repenser les schémas de transport en utilisant mieux les voies d'eau, en développant le ferroutage, etc. En attendant, nous ne pouvons qu'approuver les contraintes que vous imposez aux constructeurs d'autoroutes pour mieux les intégrer au paysage et apporter moins de pollution.

L'élimination des déchets, en troisième lieu.

Je ne reviendrai pas sur la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, notamment sur les contraintes imposées aux collectivités pour les emballages, qui représentent un tiers de leurs déchets. Où en sont, madame le ministre, les décrets d'application de cette loi ?

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Bonne question !

M. Guy Lengagne. On fermera 300 décharges tous les six mois. Que se passera-t-il si, comme on peut le craindre, un certain nombre de communes n'ont pu, avant, trouver d'autres solutions, malgré l'aide de l'ADEME ?

Sur les déchets industriels, M. Barnier signalait que la collecte des huiles usagées est actuellement bloquée faute de centres de transformation. Je vous signale un cas inverse : plusieurs industriels ont investi pour utiliser des pneus déchiquetés comme carburant, notamment dans les cimenteries. Il n'y a que des avantages : aucun déchet résiduel ; tout disparaît dans le ciment. Mais il n'y a plus de matière première, car aucune collecte de pneus n'est organisée. Ne pourrait-on, comme pour les huiles, envisager un ramassage ?

La protection et l'amélioration des paysages font l'objet d'une législation abondante. Mais le vrai problème, vous le savez, madame le ministre, est le suivant : est-elle toujours respectée ? Combien de constructions sont en infraction aux réglementations des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique), ou des sites classés ? La loi littorale est souvent violée. Je sais que cette question vous préoccupe. Que faire pour que les sanctions, démolitions comprises, soient prises rapidement ? Par exemple, depuis des mois le chemin littoral est fermé par des barbelés dans le Nord de la France. On attend une décision de délimitation parcellaire qui n'arrive toujours pas.

Ne pensez-vous pas que la loi de défiscalisation dans les départements d'outre-mer peut avoir des effets pervers sur les paysages ?

La fiscalité locale elle-même - je l'ai déjà signalé ici même - pousse en quelque sorte au crime dans la mesure où de deux communes voisines, l'une qui protège son environnement, l'autre qui bétonne, c'est celle qui détruit les paysages qui hérite des retombées fiscales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe professionnelle, tout en bénéficiant, bien sûr, de la qualité de vie de sa voisine. Ne peut-on, madame le ministre, rendre obligatoire la péréquation ?

Prenant le relais de notre collègue Fuchs, je regrette la baisse des crédits qui sont affectés aux parcs naturels régionaux.

Vous ne serez pas surpris que je vous parle maintenant du Conservatoire du littoral, après nos deux collègues rapporteurs. Je note avec satisfaction que vous lui avez permis d'obtenir une augmentation substantielle de son budget. Mais comment ne pas être scandalisé par le fait que cette augmentation est presque totalement absorbée par les annulations de crédits de 1992 ?

M. François-Michel Gonnot. Très juste !

M. Guy Lengagne. Je sais que vous avez protesté mais, une fois de plus - c'est une observation de portée beaucoup plus générale - je trouve tout à fait anormal que nos votions dans cette enceinte le budget et que, régulièrement, en cours d'année, on l'ampute de crédits qui y figuraient.

M. François-Michel Gonnot. Très bien !

M. Jean-Marie Demange. On se fiche de nous !

M. Pierre Micaut. Voilà une appréciation objective !

M. Guy Lengagne. La commission des finances, unanime, a demandé que le Conservatoire bénéficie de la dation en paiement. Vous nous avez appuyés, je le sais. Une fois de plus, de façon totalement irréflective et - je n'hésite pas à le dire - par ignorance, par incompréhension des problèmes en cause, le ministère du budget a refusé. Il nous faudra, chers collègues, puisque nous sommes unanimes sur ce point, revenir à la charge en deuxième lecture.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Guy Lengagne. De même, nous devons obtenir que les biens immobiliers acquis par le FNAFU (fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme), puissent être cédés gratuitement au Conservatoire.

Madame le ministre, le droit de préemption, dont peuvent bénéficier les départements et qui peut être transféré au Conservatoire du littoral, est contourné par la cession de parts, dès l'instant que le propriétaire est une société civile immobilière. Ne peut-on modifier la loi pour éviter cette anomalie ?

Notre collègue Barnier a proposé d'étendre la compétence du Conservatoire à l'ensemble du territoire. Ne pourrait-on du moins l'étendre aux rives des grands fleuves - je sais que c'est une question qui vous préoccupe - à certaines zones humides particulièrement fragiles car, l'expérience l'a prouvé, le Conservatoire du littoral est l'outil le plus efficace - je l'appelle même « l'arme absolue » - pour protéger les espaces naturels ?

Je note avec satisfaction l'augmentation de 19,2 p. 100 des autorisations de programme pour la protection des paysages.

Le bruit, en quatrième lieu.

Une loi-cadre est en préparation et je m'en réjouis, car c'est incontestablement une pollution de plus en plus préoccupante. Mais je me permets, comme pour la protection des paysages, d'insister sur les moyens de faire respecter la loi. Une moto, ou simplement un vélomoteur, dont on a trafiqué le pot d'échappement, peut troubler la tranquillité de milliers d'habitants. Oui, dans un tel cas, comment faire respecter la loi ?

Je le disais au début de mon intervention, la France a joué un rôle important dans la conférence de Rio. Vous y avez participé, madame le ministre, et votre présence, je le sais, a été très appréciée. La Communauté économique européenne a dégagé 3 milliards d'ECU pour la réalisation des objectifs retenus à Rio. Pouvez-vous nous dire où l'on en est dans l'application des décisions qui ont été prises à Rio ?

Bien des questions seraient encore à aborder tant votre domaine de compétences est vaste. Je terminerai en répétant ce que j'ai dit tout en commençant : madame le ministre, ce budget est un bon budget et les socialistes l'adopteront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est M. Jean-Marie Demange, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Marie Demange. Madame le ministre, on peut être *a priori* surpris en apprenant que les crédits du ministère de l'environnement progressent de 9,3 p. 100 à structure constante, quand le budget de l'Etat ne croît que de 3,5 p. 100.

A la lecture du dossier de presse du ministère, on pourrait se féliciter que les crédits consacrés à la prévention des pollutions et à la qualité de la vie augmentent de 20 p. 100 par rapport à 1992, ou de l'accent mis sur l'écologie urbaine.

La réalité des crédits de votre ministère est plus contrastée que le discours ne le laisse paraître et, après les avoir analysées, je ne peux pas cacher une certaine perplexité.

Je crains d'abord que les structures existantes ne soient sacrifiées au profit de politiques que vous souhaitez entreprendre et qui me paraissent encore floues.

La diminution de 30 p. 100 des crédits affectés aux parcs naturels régionaux, comme on l'a dit sur tous ces bancs, y compris ceux des socialistes, la stagnation de ceux accordés aux parcs nationaux et aux réserves naturelles - ce qui, dans ce dernier cas, est synonyme de diminution, puisque la création, à enveloppe constante, de huit réserves supplémentaires équivaut à une réduction des crédits accordés à chacune - ne sont pas acceptables.

Dans le même ordre d'idées, la réduction des crédits de l'ADEME n'est pas normale. Je sais, madame le ministre, que vous allez me répondre que les moyens de l'agence augmentent du fait de la mise en œuvre de la taxe sur la mise en décharge de 20 F par tonne de déchets mais, outre le fait qu'il paraît peu probable que son produit, l'année de sa mise en place, soit celui annoncé, il est regrettable que l'Etat prenne prétexte de l'institution de cette taxe pour se désengager. Pour analyser l'effort supplémentaire effectué dans le domaine du traitement des déchets, il conviendra de déduire la réduction des subventions accordées à l'ADEME.

Dans l'organisation de la gestion des crédits du ministère de l'environnement, une remise en cause de la place de l'ADEME par grignotage des crédits budgétaires paraît discutable et les rapports entre votre ministère et cet organisme soumis à une triple tutelle mériteraient d'être précisés ; je rejoins sur ce point mon collègue M. Barnier.

Je suis également perplexe devant les crédits affectés au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui progressent, en crédits de paiement, de 18 millions de francs. C'est positif, mais cet organisme a, ces dernières années, été fortement touché par des opérations de régulation budgétaire qui ont amputé ses crédits d'environ 10 millions de francs par an, comme on l'a déjà souligné.

Quand, comme l'a souligné le rapporteur spécial, le Gouvernement, par amendement, majore en cours de discussion budgétaire les crédits de 15,7 millions de francs pour procéder en cours d'année, par arrêté, à une annulation de 63 millions de francs, nous pouvons rester perplexes devant les annonces effectuées lors du débat budgétaire.

A propos des effets d'annonce, quand j'examine les dispositions fiscales du projet de loi de finances, certaines me font sourire.

Je ne conteste pas l'utilité du pot catalytique pour les voitures particulières, mais accorder un avantage fiscal de 2 000 francs pour une période de trois mois m'étonne très sincèrement, car il aurait été moins coûteux pour l'Etat, sous réserve d'éventuels problèmes d'harmonisation européenne, d'avancer la date à partir de laquelle les nouvelles normes devaient être appliquées.

Le problème majeur qui se pose en France en matière de pollution atmosphérique est lié à l'accroissement continu du trafic routier, en particulier celui des poids lourds. Ce sujet est complexe, mais la Suisse et l'Autriche, candidats à l'adhésion à la CEE, ont conclu avec cette dernière des conventions dont il serait utile que le Gouvernement français s'inspire. Il s'agit d'un problème structurel au règlement duquel votre ministère est, je l'espère, associé.

Autre question importante, celle de la pollution agricole. Mais il est vrai que, dans les deux cas que je viens d'évoquer, votre ministère n'a pas la tutelle des secteurs en cause.

Or l'action du Gouvernement dans le domaine de l'environnement doit être jugée globalement, car les crédits du ministère de l'environnement ne représentent que le quart des crédits de l'Etat affectés à des actions en faveur de la nature. Aussi, je regrette que, cette année, l'« annexe jaune » n'ait pas été diffusée en temps utile, car j'aurais aimé savoir si, tous ministères confondus, la croissance des crédits de l'Etat consacrés à l'environnement équivaut à celle du budget de votre ministère. Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de bien vouloir apporter une réponse précise à cette question.

De même, j'espère que vous pourrez informer la représentation nationale du degré d'avancement de votre projet de loi sur le paysage, texte qui a fait l'objet d'une grande annonce. Vous en avez présenté les grands traits à la presse.

Vous souriez, madame le ministre, mais y a-t-il de quoi ? Vous avez d'ailleurs toujours le sourire sur le bout des lèvres !

M. Ambroise Guellec. Elle a un beau sourire ! Il ne faut pas se plaindre !

M. Jean-Marie Demange. C'est peut-être agréable, mais ce n'est pas toujours efficace !

M. Jean-Pierre Brard. Un macho ! Il n'est pas dans la ligne de l'église anglicane ! *(Sourires.)*

M. Jean-Marie Demange. Votre projet n'a pas été, à ma connaissance, adopté par le conseil des ministres et, bien évidemment, il n'a pu être déposé sur le bureau du Parlement. Voilà encore un effet d'annonce !

Cette affaire appelle de ma part une remarque. Le rôle des médias est fondamental dans une démocratie. Ces derniers sont très utiles, et plus qu'utiles, pour populariser la défense de l'environnement. Mais la gestion d'un ministère ne peut pas être que médiatique. La multiplication de vos effets d'annonce est critiquable, si elle ne se traduit pas dans les faits. Or, même si votre projet de loi sur le paysage était déposé rapidement, je doute que les délais inhérents à la procédure parlementaire permettent son adoption au cours de la présente session.

De même, j'aimerais obtenir des précisions sur la politique que vous entendez conduire dans la lutte contre le bruit. Je me demande si, dans ce domaine, la mise en place d'instruments souples de coopération avec les collectivités locales n'aurait pas rendu utile le recours au fonds interministériel pour la qualité de la vie, dont les crédits sont en diminution sensible.

Je m'interroge sur la pérennité de cet instrument utile, dont les crédits chutent d'année en année, et j'aimerais savoir si ce fonds ne risque pas de disparaître.

Si j'ai développé dans mon intervention certains aspects pathologiques, dirais-je, de votre budget, en soulignant les inquiétudes que suscitaient certaines réductions de crédits, il faut reconnaître que ceux-ci enregistrent une croissance supérieure à celle des crédits de l'Etat, pour des actions certes parfois novatrices, mais au détriment, souvent, de structures existantes. Et il faudrait vous assurer, madame le ministre, que vos services sont capables de mettre en œuvre ces politiques nouvelles, car il serait dommage que les crédits dégagés, encore trop faibles, pour 1993, ne soient pas pleinement utilisés faute de préparation suffisante des dossiers.

En conclusion, le budget que vous nous proposez n'est à la hauteur ni de vos effets d'annonce ni des enjeux écologiques d'aujourd'hui. C'est pourquoi le groupe du RPR ne le votera pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour le groupe communiste.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je suis chargé, pour le groupe communiste, d'intervenir sur ce budget. Mon ami Roger Gouhier, habituellement chargé du dossier, ne peut malheureusement pas être présent parmi nous.

« La protection de l'environnement doit d'abord être considérée comme un enjeu international » : ainsi conclut le rapport Bruntland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Ce rapport souligne que « dans les pays occidentaux, plusieurs des "solutions" adoptées ne font que déplacer les problèmes au lieu de les solutionner », ainsi que le prouve la gestion du problème du DDT ou des pluies acides.

La commission donnait dans son rapport la priorité à la diminution de la consommation énergétique dans les pays industrialisés ; mais, en France, le ministère de l'énergie dépend du ministère de l'industrie et non du vôtre, madame le ministre.

La commission propose aussi une « réorientation des ressources consacrées à un gaspillage gigantesque, celui des budgets militaires ». Le rapporteur spécial de notre commission des finances, M. Barnier, propose un versement correspondant à 0,33 p. 100 du budget de défense des pays de l'OTAN en faveur d'un plan d'urgence pour la sécurité nucléaire ; cela va dans le même sens, à condition, bien entendu, d'effectuer la soustraction, de prendre au budget militaire ce que l'on met dans un autre et à condition que ces crédits pour la sécurité nucléaire soient gérés par un grand ministère d'environnement, un domaine qui, actuellement, madame le ministre, n'est pas de votre compétence. Pourtant, existe-t-il un risque contre l'environnement plus important à court terme que celui, par exemple, de l'état des centrales nucléaires des pays de l'Est ?

Je vous ai déjà interrogée à ce sujet il y a quelques mois, mais, à ma connaissance, pas une centrale n'a été fermée depuis. Au contraire, celle de Tchernobyl doit rouvrir prochainement !

Par ailleurs, un débat à l'Assemblée nationale sur le nucléaire avait été annoncé. Nous atteignons la fin de la législature, et il n'a toujours pas eu lieu. Or il serait l'occasion d'une réflexion sur les choix français, alors que, dans notre pays, 75 p. 100 de l'électricité est fournie par l'énergie nucléaire et qu'EDF veut entreprendre la construction de nouvelles tranches. Le coût annoncé de cette énergie est fortement contesté, en ce qu'il ne prendrait pas intégralement en considération le coût de l'évacuation et de la gestion des déchets, ainsi que celui de la mise hors service des installations, moment proche en France pour certaines centrales, leur durée de vie risquant d'être plus courte que prévu.

Madame le ministre, on ne doit plus faire l'économie d'un tel débat.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Brard. Un débat sans dramatisation, ni *a priori* ! Pouvez-vous, madame le ministre, fixer une date ?

Un débat dont le lieu ne serait pas la seule Assemblée nationale, mais auquel participerait la nation tout entière et dans lequel seraient mis à contribution EDF, bien sûr, et - pourquoi pas ? - les grands médias publics !

Personnellement, je crois aux débats, non aux actions de propagande. Je songe en particulier aux débats « médiatico-aquatiques » de votre prédécesseur, M. Lalonde, qui se baignait dans les eaux de Mururoa après l'explosion de la bombe, émule en cela de Mao Tsé-Toung, qui voulait faire croire à ses compatriotes que la bombe atomique n'était pas polluante puisqu'elle était chinoise ! (Sourires.)

M. François-Michel Gonnot. Il ne s'en est jamais remis !

M. Jean-Pierre Brard. Et si M. Lalonde rayonne, c'est d'imposture...

M. Ambroise Guallec. Il est phosphorescent !

M. Jean-Pierre Brard. ...depuis qu'il a échangé ses convictions écologiques contre un maroquin ministériel !

En ce qui concerne l'examen plus précis de votre budget et après avoir regretté l'absence d'un grand ministère, on ne peut que constater d'importantes augmentations de crédits. Mais quelle valeur auront-elles, madame le ministre, si les pratiques du gel de crédits et des correctifs budgétaires se poursuivent ? Les annulations de crédits de paiement et d'autorisations de programme opérées par l'arrêté du 28 septembre 1992 portaient respectivement sur 63,64 millions de francs et 74,145 millions de francs. Il faut mettre définitivement fin à ces pratiques, qui remettent en cause l'utilité du débat parlementaire lui-même.

Dans le projet de budget pour 1993, des efforts sont consentis en matière d'environnement urbain et de lutte contre le bruit : 130 millions de francs. La politique dite du paysage est soutenue : plus 160 millions de francs en investissement. La conservation du littoral est aidée : plus 10 p. 100. Et un premier investissement est consacré à la lutte contre l'effet de serre : plus 26 millions de francs. Ce sont trente emplois nouveaux pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et 48 millions de francs de crédits de fonctionnement.

Mais nous ne pouvons, par ailleurs, que regretter que certains secteurs soient laissés à l'écart de cette progression.

Les autorisations de programme pour les barrages et la protection des eaux baissent de 18,28 p. 100. Voilà qui est inquiétant au moment où d'éminents scientifiques insistent sur la nécessité d'aménager le cours des rivières !

Le budget « qualité de la vie », qui couvre les subventions aux associations de défense de l'environnement, n'est pas augmenté, alors que des missions complémentaires leur ont été octroyées à l'occasion de la discussion de projets de lois, sur l'enfouissement des déchets en grande profondeur par exemple. Je crois, madame le ministre, que vous ne pouvez pas le laisser en l'état et qu'un effort budgétaire particulier est indispensable. Le fonds d'intervention pour la qualité de la vie doit obtenir des crédits au minimum équivalents à ceux de 1991, alors que votre budget prévoit une diminution de 3,4 millions de francs en crédits de paiement et de 9,7 millions de francs en autorisations de programme. Dans le même esprit, j'appelle votre attention sur la nécessité d'un rétablissement des crédits pour les parcs naturels régionaux.

Les crédits consacrés à la prévention des risques naturels et technologiques sont en baisse. Or de récentes catastrophes indiquent à quel point il est nécessaire de mettre en œuvre des plans d'exposition aux risques et leurs mesures d'accompagnement.

Les sommes allouées à la recherche connaissent une baisse s'agissant des crédits de paiement et une stagnation en valeur pour les autorisations de programme. En outre, aucun emploi n'est créé à ce titre, alors que la recherche devrait, selon nous, être un axe fondamental pour le développement d'une croissance propre.

Enfin, et peut-être surtout, c'est, me semble-t-il, dans le cadre de ce budget que devraient apparaître les crédits alloués à la réorganisation ou à la fermeture, si nécessaire, des centrales nucléaires d'Europe de l'Est, ainsi que les crédits de soutien à la protection de l'environnement dans les pays en voie de développement - fermeture qui ne peut évidemment s'envisager sans des mesures d'accompagnement pour la période intermédiaire, avant que ne soient exploitées de nouvelles sources d'énergie et que ne soient créées de nouvelles infrastructures.

Madame le ministre, le budget de votre ministère a été multiplié par 2,3 depuis 1988. Mais le plan national de l'environnement nécessitait un triplement en cinq ans. Pourrions-nous suivre ce rythme ? Avec quels moyens ?

Nous ne méconnaissons pas les efforts continus portés sur votre budget, et nous souhaitons vivement qu'il ne subisse ni gel ni contraction de crédits, comme ce fut le cas en 1991 et en 1992. Le groupe communiste attendra, pour se prononcer, les réponses aux questions qu'il pose concernant notamment les subventions aux associations, le rétablissement des crédits pour les parcs naturels et le grand débat sur le nucléaire - débat absolument nécessaire car il serait irresponsable aujourd'hui de prétendre que le nucléaire ne pose aucun problème.

M. le président. Je vous remercie.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'émettrai, après d'autres, un regret : si l'environnement remplit parfois les urnes et souvent l'actualité, il ne remplit pas toujours cet hémicycle. C'est le cas ce matin.

M. Jean-Pierre Brard. En effet !

M. François-Michel Gonnot. Ministre « de transition », vous nous présentez, madame, un budget de transition. En effet, nous sommes en train de passer, de façon assez indolore, d'un état à un autre. Nous avons, jusqu'à ces derniers

mois, connu les « années Lalonde ». Elles ont conduit à une consolidation du ministère de l'environnement, à un renforcement de ses personnels et à une multiplication de ses moyens d'intervention. Dans un peu plus de cent vingt jours, nous connaissons, je l'espère, une autre politique de l'environnement, une grande politique libérale.

M. Thierry Mandon. Ça promet !

M. François-Michel Gonnot. Entre les deux, ce budget.

C'est dans cette perspective, madame le ministre, qu'il faut examiner les crédits que vous nous proposez aujourd'hui et que, d'une façon plus générale, il faut juger votre action.

En période de transition, on agit souvent comme si l'on avait l'éternité devant soi, ou du moins un délai suffisant. C'est l'impression que vous donnez. Vous avez, ces derniers mois, multiplié les promesses – surtout quand elles ne coûtaient pas cher à l'Etat – et les bonnes intentions législatives. Vous nous avez annoncé un projet de loi sur les paysages, qui n'est toujours pas déposé sur le bureau de l'Assemblée, un projet de loi contre le bruit, un projet de loi pour les parcs naturels régionaux et, avec votre collègue ministre de l'équipement, une réforme des enquêtes publiques, qui, sans doute, ne verra pas le jour avant la fin de l'année.

M. Pierre Micautz. Pas plus que les autres !

M. François-Michel Gonnot. Combien de ces réformes, madame, mènerez-vous à terme dans le mois de travail législatif utile qui nous reste ?

En période de transition, on bénéficie de la lancée des politiques précédentes. Avec les 9,3 p. 100 d'augmentation qu'enregistrent vos crédits, vous pouvez certes vous estimer plus heureuse que nombre de vos collègues du Gouvernement. Mais nous sommes loin des 14 p. 100 d'augmentation de 1990, des 43 p. 100 de 1991 et des 13,6 p. 100 de 1992. Ces 9,3 p. 100 traduisent en fait un coup de frein sérieux dans la progression des crédits de votre ministère. Ils marquent un ralentissement dans la montée en puissance de votre département ministériel, qui n'est plus la priorité du Gouvernement. L'orateur précédent rappelait, avec raison, que le « plan vert » prévoyait, sur cinq ans, une multiplication par trois des crédits du ministère de l'environnement. Cet objectif, nous le savons aujourd'hui, ne sera pas atteint. Votre budget ne « pèse » toujours qu'environ un millième du budget de l'Etat. Il équivaut approximativement au budget moyen d'un conseil général ou d'une petite région. Il est deux fois et demie inférieur au budget de l'environnement des Pays-Bas et quatre fois inférieur à celui de l'Allemagne.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission, de la production et des échanges. Tout dépend de ce que l'on y met !

M. François-Michel Gonnot. Il en va de même, madame, pour les emplois nouveaux. Vous vous félicitez – et l'on vous comprend – de la création de 40 emplois et du transfert de 172 emplois dont vous allez bénéficier en 1993. Mais nous sommes loin des six cents et quelques emplois supplémentaires qui avaient été promis l'an dernier dans cet hémicycle par votre prédécesseur pour l'année 1993 ! Loin, très loin aussi des 9 770 créations de postes qu'a obtenues le ministre de l'éducation nationale pour 1993, ce que nous approuvons, ou des 1140 obtenues par le ministre de l'intérieur ! Vos 40 emplois nouveaux, devraient vous inciter à une certaine modestie.

En période de transition, on procède, surtout lorsque les moyens manquent, par redéploiement des crédits. Nous avons le très net sentiment que ce budget est essentiellement structuré en fonction de tels redéploiements.

Bien sûr – et nous nous en réjouissons – certains postes sont privilégiés : plus 42 millions de francs pour la politique du paysage ; plus 50 millions de francs pour la politique de lutte contre le bruit ; plus 26 millions de francs pour la lutte contre l'effet de serre ; plus 13 millions de francs pour l'écologie urbaine. Bravo !

Mais, comme M. le rapporteur spécial, nous regrettons le flou qui entoure l'affectation de ces crédits. Pour l'essentiel, ils sont consacrés à des politiques fondées sur des textes législatifs qui, pour les uns, ne sont pas encore adoptés et, pour d'autres, ne sont même pas déposés devant notre assemblée.

Nous nous réjouissons de l'augmentation des crédits réservés aux agences de l'eau, à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, à l'Institut français de l'environnement industriel et des risques.

Nous nous réjouissons aussi des diverses incitations fiscales proposées dans le projet de loi de finances. Mieux vaut prévoir de telles incitations que de créer de nouvelles taxes, qui sont de plus en plus mal supportées par nos concitoyens.

Mais, en contrepartie de ces augmentations de crédits destinées à financer des politiques nouvelles, vous abandonnez – et, là, nous ne pouvons vous suivre – des politiques traditionnelles auxquelles nous sommes attachés et auxquelles, nous en sommes persuadés, tous les Français sont attachés.

Votre projet de budget prévoit une diminution de 5 millions de francs des crédits affectés aux parcs naturels régionaux, soit une baisse de 30 p. 100 de cette subvention, une diminution de 3,5 millions de francs en crédits de paiement et de plus de 9 millions de francs en autorisations de programme pour le fonds interministériel pour la qualité de la vie. A cet égard, je partage l'inquiétude de M. Demange sur le devenir de ce fonds.

Nous nous inquiétons aussi de la stagnation des crédits destinés aux parcs nationaux et aux réserves naturelles, alors que sept projets devraient voir le jour dans les prochains mois et que le budget de 1992 a été à peine suffisant pour assurer la gestion des 107 réserves existantes.

Nous sommes également préoccupés par la stagnation des crédits de recherche.

A l'évidence, madame, votre projet de budget manque de souffle, il manque d'originalité et il n'offre pas de perspectives. Il est celui d'un ministre dont nous ne nions pas les bonnes intentions mais à qui manque l'essentiel pour mener une grande politique : la volonté et la durée.

C'est pourquoi, madame, le groupe Union pour la démocratie française ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Ces propos sont très excessifs !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Gonnot.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Ambroise Guillec.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Espérons qu'il sera plus modéré que M. Gonnot !

M. Ambroise Guillec. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, intervention après intervention, nous entendons ce matin les mêmes propos. Il en sera de même, je pense, cet après-midi.

Pour ma part, sans reprendre l'image du « Canada dry », je dirai que le projet de budget que vous nous présentez, madame le ministre, a toutes les apparences d'un bon budget, mais que, à l'examen, ce n'est pas un bon budget.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. C'est excessif !

M. Ambroise Guillec. On a parlé d'une augmentation de 9,4 p. 100.

M. Daniel Chevaller, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Ambroise Guillec. Mais, ainsi que certains collègues l'ont souligné, celle-ci, madame le ministre, n'est qu'apparente puisque, lorsqu'on déduit de vos crédits ceux qui proviennent d'autres ministères, on arrive à un taux de 7,2 p. 100, ce qui peut encore apparaître comme honorable.

M. Georges Benedetti. Ah ! Tout de même !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. C'est vrai !

M. Ambroise Guillec. On nous fait également valoir un accroissement des personnels de 211 ou 212 unités. Mais, là encore, madame le ministre, ce progrès est dû pour l'essentiel à des transferts opérés depuis d'autres ministères. En vérité, il n'y en aura que quarante. Nous sommes loin des 600 créa-

tions que, dans sa largesse, votre prédécesseur nous promettait il n'y a pas si longtemps. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Surtout à la fin !

M. Ambroise Guellac. Examinons maintenant les points importants de ce budget.

Priorité est donnée à l'INEIRIS. Nous le comprenons, compte tenu des événements dramatiques qui se sont produits dans le Sud-Est - et qui sont malheureusement appelés à se renouveler ailleurs.

Priorité aussi à la nouvelle Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Mais, s'il est prévu qu'elle bénéficie de trente emplois supplémentaires, il faut déplorer une chute de ses crédits d'investissement : les autorisations de programme sont divisées par trois !

L'un des points forts de votre budget, madame le ministre, serait la politique du paysage : 160 millions de francs, dont 40 affectés à la préservation et à la reconquête des paysages.

On a envie de dire : « Bravo ! » Mais pour quoi faire ?

A cet égard, une cinquantaine de projets ont été annoncés - cinq pour la région où je suis élu, la Bretagne, dont deux pour le département du Finistère.

Je m'attendais à quelque grand projet particulièrement significatif, symbolique, intéressant.

M. Thierry Mandon. De toute façon, vous ne serez jamais content !

M. Ambroise Guellac. Or, à y regarder de près, je constate que l'un de ces deux projets concerne l'aménagement des entrées de l'agglomération de Mellac ! (*Rires sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Où se trouve Mellac ! Qui est le maire de Mellac ? Je vous le donne en mille ! Il s'appelle Louis Le Pensec ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Daniel Chavallier, rapporteur pour avis. M. Le Pensec est un bon ministre !

M. Ambroise Guellac. Je recommande à ceux qui ne connaîtraient pas Mellac de s'y rendre, afin de voir comment les choses se présentent. Osera-t-on soutenir qu'il s'agit d'une attribution « objective » de crédits ?

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. De telles pratiques ont toujours existé !

M. François-Michel Gonnot. C'est une attribution « socialiste » des crédits !

M. Ambroise Guellac. Le maire de cette commune s'est également illustré par la gloutonnerie dont il a fait preuve dans l'utilisation des crédits d'un certain chapitre du ministère de l'intérieur qui est bien connu des parlementaires de la majorité.

Pendant ce temps-là, nous assistons avec consternation à une amputation massive des crédits des parcs naturels régionaux.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges, et **M. Thierry Mandon**. C'est vrai !

M. Ambroise Guellac. Je ne suis pas le premier à le regretter. Ni sans doute le dernier ! M. le président de la commission de la production et des échanges émettra certainement le même regret.

Vous ne pouvez pas, madame le ministre, ne pas nous annoncer avant la fin de la discussion budgétaire le rétablissement - et même, je l'espère, l'augmentation - de ces crédits. Est-il meilleur garant de la qualité des paysages que ces parcs naturels régionaux, qui fonctionnent sur tout le territoire national de façon satisfaisante ?

Regrettable également apparaît la stagnation des crédits des réserves naturelles. D'autres l'ont soulignée avant moi. Comment peut-on raisonnablement imaginer qu'elles puissent fonctionner alors qu'on diminue leurs ressources ? Là non plus, la discussion budgétaire ne saurait s'achever sans que des correctifs soient apportés.

Quelques mots sur le Conservatoire du littoral, qui effectue un très bon travail et dont, dans la mesure de mes moyens, je seconde le président. Sans doute la progression de ses crédits est-elle intéressante, puisqu'on avance le chiffre de 18 millions de francs supplémentaires. Mais impressionnante est la liste des dossiers en instance qui n'ont pu avancer faute d'un effort financier suffisant au cours des dernières années. Le Conservatoire est ainsi conduit à mendier auprès des régions et des départements les moyens nécessaires pour assurer son simple fonctionnement. Une telle situation ne peut se prolonger indéfiniment. Particulièrement inadmissibles sont les réductions de crédits opérées au coin du bois, année après année, qui empêchent le Conservatoire du littoral de donner suite à des actions sur lesquelles il s'était formellement engagé. Or, il faut le savoir, les actions du Conservatoire sont à l'image d'une mécanique de précision. Les acquisitions de terrains, qui ont toujours fait l'objet d'une mûre réflexion, exigent que les crédits soient disponibles en temps opportun. Je suis extrêmement inquiet pour l'avenir si l'on poursuit dans cette voie. Je crains - mais j'espère que ma crainte n'est pas fondée - ce qui pourrait se passer sur le site prestigieux de la Pointe du Raz, où nous avons engagé, comme peut le confirmer le président du Conservatoire, une action qui fera certainement date dans l'histoire de l'établissement.

Je souligne aussi la très grande importance de la proposition que Michel Barnier a formulée à nouveau cette année, comme il l'avait fait l'an dernier. Il est vrai qu'il ne faut peut-être pas tout attendre des crédits budgétaires, mais ne peut-on faciliter les procédures pour permettre au Conservatoire d'élargir son patrimoine ?

La politique des déchets constitue également l'un des grands axes de votre politique. Nous sommes pour la taxe sur la mise en décharge des déchets bruts que nous avons tous votée, me semble-t-il. Cependant, il apparaît que sa mise en application un peu brutale pénalisera plutôt les zones rurales, car c'est là où sont situées nombre des décharges, alors même que c'est également là où les moyens financiers sont les plus limités.

J'appelle surtout votre attention sur l'utilisation de cette taxe. Comment sera-t-elle employée pour favoriser au maximum la collecte sélective et le recyclage ? En cette matière, il y a encore énormément à faire ; il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs.

A cet égard, j'évoquerai la collecte sélective des bouteilles en plastique qui permet de récupérer à la fois le polychlorure de vinyle, le PVC, qui est recyclé en France dans des conditions normales, et le polyéthylène téréphtalate, le PET, dont les moyens de recyclage se trouvent en Belgique. Je pourrais également citer le cas des déchets toxiques des ménages, qui sont recyclés en Suisse. Il est vrai que naguère nous importions les déchets bruts ; mais je crois qu'il a été mis fin à cette pratique.

Notre pays doit donc être capable d'assurer le recyclage de tel ou tel déchet, dès le moment où il en fait la collecte sélective.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Très juste !

M. Ambroise Guellac. Pour ce qui est de la politique de l'eau, mes collègues présidents de comité de bassin et moi-même avons eu l'occasion de vous faire part, madame le ministre, de notre très grave préoccupation à propos des agences de l'eau. C'est devenu une de vos priorités, puisque 260 millions de francs seront destinés à accompagner leur action, dont d'autres avant moi ont souligné le caractère exemplaire.

Cela dit, comment les choses vont-elles réellement se passer face à la double attaque - il n'y a pas d'autres termes - de la part du ministère des finances ?

D'une part, il refuse la revalorisation annuelle des redevances des agences, ce qui est proprement scandaleux. Vous nous aviez dit, madame le ministre - et j'espère que vous allez le confirmer aujourd'hui - que vous vous battiez sur ce dossier et que vous obtiendriez cette revalorisation.

D'autre part, deux fois par an, les propositions des comités de bassin doivent passer devant le comité du FDES - le fonds de développement économique et social - qui les modifie, affirmant aussi la tutelle du ministère des finances.

Nous vous avons déjà indiqué à quel point nous sommes sensibles à cette question et nous avons appelé votre attention sur les graves conséquences qui pourraient en résulter

pour le fonctionnement des agences, si l'on devait poursuivre dans cette voie. Pierre Messmer, Robert Galley et d'autres vous l'ont dit mieux que je ne saurais le faire.

Sur ce plan, madame le ministre, je vous poserai une question plus précise concernant le bassin de la Loire, qui m'intéresse au premier chef, mais vous également. Votre prédécesseur avait décidé de renoncer aux barrages de Chambonchard et de Serre-de-la-Farre. Toutefois, nous avons cru entendre, venant de Matignon, des propos qui pourraient laisser penser à une remise en cause éventuelle de cette décision, qui semblait définitive et irrévocable.

M. Jean-Pierre Brard. Il s'agit même d'engagements !

M. Ambroise Guellec. Monsieur Brard est mieux informé que moi.

Ces engagements, je les ai lus dans la presse, mais je préférerais, madame le ministre, que vous les confirmiez à la tribune. En effet, il est important que le comité de bassin et l'agence de l'eau Loire-Bretagne sachent à quoi s'en tenir. J'ai eu l'occasion de dire à vos collaborateurs que nous sommes prêts à jouer un rôle actif pour faire avancer le dossier et faire en sorte que cesse enfin les guerres de religions qui ont eu lieu à propos de ces barrages sur la Loire et ses affluents. Cela n'en vaut pas la peine !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà qui est positif !

M. Ambroise Guellec. Ce dossier peut être abordé d'une tout autre manière.

Une autre de vos priorités concerne la lutte contre le bruit. Là encore, nous sommes tous d'accord sur le principe. Encore faut-il qu'il se concrétise.

Comme d'autres maires, j'ai été très alléché (*Sourires*) par votre déclaration selon laquelle il fallait lutter contre le bruit dans les cantines scolaires. Bravo ! J'ai pris ma plume et j'ai écrit au préfet pour demander des subventions et des conseils techniques. J'attends toujours l'un et l'autre. Peut-être pourrez-vous, madame le ministre, nous indiquer comment tout cela va se mettre en œuvre, et si possible avant le mois de mars 1993.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes optimiste !

M. Ambroise Guellec. Vous êtes allée à Rio, madame le ministre. Nous n'avons pas tous eu cette chance (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), notamment le président de la commission. Vous avez déclaré aux médias - vous aviez peut-être raison - qu'il s'agissait là d'un événement majeur. Et comme vous accompagniez celui que la presse avait appelé le « chevalier du nouvel ordre vert » - je veux parler du Président de la République française - ...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un peu excessif !

M. Ambroise Guellec. ... nous avons imaginé qu'une vraie politique de l'environnement allait être mise en œuvre, tant à l'échelle de notre pays qu'à celles du continent européen et de la planète tout entière. Or, si l'on déduit de la ligne budgétaire intitulée « Information et actions de coopération » les crédits consacrés à l'accompagnement du programme européen LIFE, on constate une régression des crédits.

Certes, une politique peut se faire par le verbe, mais il faut également un peu de substance !

M. Pierre Micau. Très bien.

M. Ambroise Guellec. En conclusion, il est des domaines dans lesquels nous ne pouvons pas que nous contenter du projet de budget qui nous est proposé. Voilà pourquoi, madame le ministre, le groupe de l'Union du centre ne pourra pas le voter, à moins que vous nous apportiez d'excellentes nouvelles sur les deux ou trois points clés que j'ai soulevés, auquel cas il pourrait reconsidérer sa position ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Nous tremblons !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Quelle angoisse !

M. Thierry Mandon. Quel suspense !

M. le président. La parole est à M. Marcel Wacheux.

M. Marcel Wacheux. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la nécessité de sauvegarder une bonne qualité de l'eau n'est actuellement plus à démontrer. D'où l'intérêt de protéger son cycle complet. C'est l'objet de la loi du 3 janvier 1992. Ainsi, il est prévu la mise en place de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux pour chaque bassin dans un délai de cinq ans.

Cela fait tout de même beaucoup de schémas à mettre en place : eaux, ordures ménagères, déchets. Et, même avec la meilleure bonne volonté, il est difficile de croire que les premières mesures seront prises rapidement, sauf incitations financières sérieuses.

J'aborderai un cas précis : les contrats de rivière.

La région Nord-Pas-de-Calais s'est engagée antérieurement à ce texte dans la signature d'un contrat de plan Etat-région ayant pour objet de promouvoir des contrats de rivière. Ce n'est pas sans intérêt, mais l'enveloppe est particulièrement mince.

Alors que vont démarrer les négociations pour le prochain Plan, il paraît souhaitable de privilégier davantage ce volet. En effet, les contrats de rivière sont, dans leur principe, une bonne chose : ils associent l'Etat, la région, le conseil général, les syndicats intercommunaux et les communes.

Dans le comité de rivière se trouvent également de très nombreux services extérieurs de l'Etat comme la direction régionale de l'architecture et de l'environnement ; le service régional d'aménagement des eaux ; la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ; la direction départementale de l'équipement ; la direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; la direction départementale de la jeunesse et des sports ; le recteur de l'académie de Lille ; le directeur de l'agence de l'eau ; le conseil supérieur de la pêche du nord de la France ; la déléguée régionale au tourisme ; le président de la chambre d'agriculture ; le comité régional du tourisme ; le président de la chambre de commerce et d'industrie, sans compter de nombreuses associations : la fédération départementale de pêche et de pisciculture ; le comité départemental du tourisme ; la fédération Nord-nature ; l'association des amis de la nature...

M. Thierry Mandon. N'en jetez plus !

M. Marcel Wacheux. Cette longue énumération n'est pas sans importance.

Je la poursuis : l'association départementale de randonnée ; le conseil scientifique de l'environnement ; la fédération départementale des chasseurs ; la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ; le président de la société d'aménagement foncier et d'aménagement rural.

En procédant à cette longue énumération, j'ai voulu montrer qu'il y avait beaucoup de monde dans le comité de rivière, mais fort peu d'élus.

Chacun y vient avec ses idées, sa bonne volonté, ses projets, ses souhaits, ses prétentions, voire ses exigences.

Opération de longue haleine, la programmation du contrat de rivière doit définir des objectifs pour lesquels les partenaires s'investissent sans compter, chacun nourrissant l'espoir de voir aboutir son projet.

Souvent, les projets sont nombreux et leur coût est très lourd. Or comment peut-on les financer ?

Le contrat de rivière prévoit, pour quelques actions, une intervention dite incitative de 10 p. 100 de la part de l'Etat et une autre intervention à hauteur de 10 p. 100 de la part de la région. Reste, si je puis dire, à trouver 80 p. 100 du montant des travaux du côté des collectivités locales - département et surtout communes, dont les moyens ne sont pas souvent à la hauteur.

De plus, l'affectation des crédits correspondants reste, en tous les cas, limitée à quelques actions.

De nombreux pôles n'apparaissent pas comme privilégiés et ne bénéficient pas de dotations. Par ailleurs, après les travaux, les communes doivent mettre en place un suivi coûteux.

Pour l'assainissement, nous sommes renvoyés aux agences de bassin. L'assainissement est la pierre angulaire de la politique menée en faveur de l'eau. En effet, sa qualité dépend entièrement de l'assainissement. Si l'on négligeait cet aspect des choses, on mettrait un frein implicite à toutes les autres actions concernant l'environnement, la pêche, le tourisme ou les sports nautiques.

Les agences de l'eau font bien leur travail et prêtent, en général, leur concours aux actions d'assainissement souhaitées par le comité de rivière. C'est à elles qu'incombent le subventionnement des travaux d'assainissement - qui restent lourds pour les communes - ainsi que le contrôle et la surveillance de la qualité de l'eau.

L'assainissement, même s'il est coûteux pour les usagers, est de mieux en mieux réalisé en zone urbaine par la création de réseaux importants et de stations d'épuration de dimension correcte.

En revanche, faute de moyens suffisants, les communes rurales ont souvent des difficultés à réaliser des travaux d'assainissement en raison de la dispersion de l'habitat et du coût élevé de la construction des stations d'épuration. Il leur est difficile de globaliser leurs efforts dans une structure de traitement des eaux usées, et l'on peut se demander si nous n'arriverons pas dans quelques années à ce paradoxe où l'élimination des effluents ruraux posera plus de problèmes que les rejets urbains.

Dans un tel contexte, compte tenu des charges à assumer, serait-il possible, désormais, d'obtenir pour les contrats de plan à venir des crédits plus substantiels et des interventions financières plus incitatives de l'Etat pour financer les travaux de réfection des cours d'eau ?

Il est aussi très important de soutenir financièrement les communes rurales qui, de par la faiblesse de leurs ressources, ne sont pas à même de s'engager dans une politique soutenue de défense de l'eau ; à défaut, ces dernières ne pourront traiter une pollution déjà bien développée.

Enfin, madame le ministre, je dirai un dernier mot pour regretter moi aussi la diminution des crédits en faveur des parcs naturels ; je souhaite qu'ils soient rétablis à un niveau convenable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Micautx. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Madame la ministre, plusieurs de mes collègues se sont exprimés sur votre budget. Certains l'ont qualifié de « bon budget », d'autres de « mauvais budget », d'autres encore de « moyen budget ». Je dirai pour ma part que, en l'état, il s'agit d'un assez bon budget - mais il peut encore progresser - porté par un très bon ministre.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Il faut le dire ! *(Sourires.)*

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Les deux rapporteurs, M. Barnier et M. Chevallier, ont su en faire une critique équilibrée et constructive en soulignant ce qui était positif et ce qui pouvait encore être amélioré.

Je me bornerai à revenir sur quelques-uns des points forts de ce projet de budget.

D'abord, quelques points positifs.

Les actions contractuelles Etat-collectivités territoriales sont une excellente chose. Plusieurs d'entre nous - c'est mon cas - en ont fait l'expérience sur le terrain. Il s'agit là de leviers importants.

Lorsque l'on contractualise, c'est vrai, on ne réclame pas la lune. Mais en associant les partenaires, on peut réaliser de bonnes choses. A cet égard, votre département ministériel a un effet d'entraînement.

Nous comptons sur vous, madame la ministre, pour que ces relations contractuelles soient fortes. Par ailleurs, nous prenons date pour les prochaines négociations de contrats de plan.

La reconquête des paysages est également un sujet important. Notre commission - et ses membres qui sont présents aujourd'hui peuvent en témoigner - a su anticiper ce sujet début juin en engageant le débat sur le thème du paysage. En cette matière, nous sommes donc à vos côtés.

Enfin, sur le plan financier, des avancées importantes ont été réalisées. Dès avant votre arrivée au Gouvernement, a été menée la bataille sur la taxe de mise en décharge. Son montant est peu élevé ; il pourra progresser.

Restent quelques sujets de préoccupation.

Il faut absolument donner à l'Institut français pour l'environnement - l'IFEN - des moyens qui soient à la hauteur de sa mission, faute de quoi certains esprits critiques pourraient parler de « gadget », ce qui n'est pas souhaitable. Il faut donc faire un effort en la matière.

Ma deuxième préoccupation - qui a déjà été évoquée par d'autres intervenants - a trait au budget des réserves naturelles, des conservatoires régionaux et à celui du Conservatoire du littoral. Là aussi, un effort supplémentaire doit être envisagé. Dans ce domaine, on peut faire beaucoup avec peu de crédits.

Ma troisième préoccupation est relative à la situation de la filière de récupération des huiles usagées. Les fluctuations économiques qui caractérisent le marché des huiles de base fragilise à l'heure actuelle le développement de la récupération. Quelles sont vos intentions dans ce domaine, madame la ministre ?

Bien entendu, le travail de votre ministère - dont j'ai souligné la qualité - ne se juge pas uniquement à l'aune des moyens financiers. L'appareil réglementaire et législatif, l'évolution des normes, les actions d'incitation et de sensibilisation constituent également un aspect important. Je m'arrêterai un instant sur l'action législative.

Les nouvelles lois sur l'eau et les déchets représentent des avancées extrêmement importantes. La commission de la production, en créant une mission d'information, a, là encore, quelque peu anticipé. On critique souvent le rôle du Parlement par rapport à l'exécutif, souvent à juste titre, d'ailleurs. Certaines choses doivent changer mais, en ce qui concerne l'eau et les déchets, nous avons effectué un bon travail en amont entre législatif et exécutif. Ainsi, nous n'avons pas simplement pesé et fait passer des messages au moment où le texte a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, mais agi au stade de la préparation. Cela a été extrêmement positif et il en a été un peu de même en ce qui concerne le texte sur les paysages.

La loi relative aux déchets est bonne, mais il faut à présent aller vite dans l'élaboration des schémas départementaux et régionaux qu'elle prévoit. Nous y sommes prêts. On a cité plusieurs départements aujourd'hui. J'ai envie de citer le mien, le Haut-Rhin, dont le président du conseil général est présent parmi nous. Notre département a en effet effectué un travail important en ce domaine depuis de nombreuses années, en coopération avec les communes, et nous ne serions pas gênés par la mise en place de ces schémas.

M. Jean-Jacques Weber. C'est exact !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. Notre pays souffre d'une insuffisance d'installations de traitement et de stockage, en particulier pour les décharges de classe 1 ; il faut donc progressivement mettre un terme à cette situation.

Les moyens financiers sont en partie réunis, notamment grâce à la taxe dont j'ai parlé tout à l'heure, ainsi qu'à la contribution des industriels, qu'il faudra encore développer.

A présent, l'Etat doit pleinement jouer son rôle. La loi doit être appliquée strictement et il convient d'accorder un soutien adapté aux collectivités qui s'engageront dans cette voie.

J'ouvrirai une petite parenthèse sur un problème que nous avons déjà évoqué lors d'un déplacement que vous avez récemment effectué dans notre région. Les industriels concernés par les problèmes de stockage, notamment en site profond - je pense au projet « stockamine », tout près de chez moi, mais qui dépasse largement ma région du fait de son importance - aimeraient obtenir de vous, madame la ministre, certaines précisions, notamment en ce qui concerne la réversibilité, à défaut desquelles ils ne pourront pas investir et avancer.

Je conclurai sur le bruit et les paysages. Vous avez pris un engagement et affirmé que deux projets de loi seraient déposés durant cette session sur le bureau de notre assemblée. Je souhaite que cet engagement soit respecté.

S'agissant des paysages, il me semble que le projet gouvernemental constitue un élément indispensable à la concrétisation sur le terrain ...

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges. ... de la prise de conscience actuelle de l'atout que représentent les paysages en termes de qualité de vie, d'identité culturelle et de développement éco-

nomique. Où en êtes-vous de l'élaboration de ce texte ? Nous sommes prêts à aller assez vite - même si nous devons exclure toute précipitation - car nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce dossier en amont, en liaison avec vous-même et vos services. A présent, n'attendons plus.

Plusieurs d'entre nous ont parlé des parcs naturels régionaux, sujet sensible que nous avons déjà évoqué la semaine dernière, lors de votre audition par la commission. Vous avez prévu, en concertation étroite avec les présidents de parc - il en est parmi nous, n'est-ce pas, monsieur Fuchs ? - un amendement à la loi sur les paysages permettant de progresser sur ce sujet. Très bien ! Mais pour que cette démarche soit crédible, il convient qu'elle ait sa traduction sur le plan budgétaire. Vous y êtes favorable, nous le savons, et nous vous remercions les uns et les autres service en maintenant la pression. Je crois savoir que vous saurez faire valoir notre action et convaincre en haut lieu.

En conclusion, j'insisterai sur la nécessaire poursuite du renforcement de l'action de notre pays en faveur du développement durable, sujet qui passionne plusieurs de nos collègues ici présents. La France a joué un rôle pilote dans la préparation de la conférence de Rio, dont a parlé M. Guéllac. Il faut poursuivre dans cette voie. C'est à la fois un impératif moral vis-à-vis du monde en développement et une chance pour notre pays. Nous pouvons en effet trouver dans le domaine de la protection de l'environnement un champ privilégié pour notre expérience institutionnelle, notre recherche scientifique et le savoir-faire de nos entreprises.

Madame la ministre, vous êtes, si je puis me permettre cette image, le pugnace grenadier voltigeur de pointe de l'environnement au sein du Gouvernement (*Sourires*)...

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production des échanges. Ne riez pas trop vite, monsieur Weber !

...face aux grands notables régionaux, départementaux, voire communaux, ainsi qu'aux décideurs économiques.

Ce rôle, vous le remplissez bien, de même que vous développez une pédagogie éclairée en direction de l'opinion publique. Tout cela est important. Nous vous aiderons, mais écoutez-nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. C'était dithyrambique !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier vos commissions pour le travail accompli. La commission de la production et des échanges, bien sûr - pour laquelle j'ai une faiblesse toute particulière - et son rapporteur, M. Chevallier, la commission des finances et son rapporteur, M. Barnier, ainsi que tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui. D'une certaine façon, tous ont reconnu - et je les remercie de cette objectivité - que le Gouvernement actuel avait augmenté de manière exceptionnelle le budget du ministère de l'environnement.

M. Jean-Marie Demange. Pas nous !

Mme le ministre de l'environnement. Si, vous l'avez dit !

M. Jean-Marie Demange. Pas de cette manière !

Mme le ministre de l'environnement. Mais de nombreuses autres préoccupations ont été également évoquées. J'y répondrai, mais je voudrais auparavant rappeler dans quel contexte s'inscrit cet effort gouvernemental sans précédent.

Mesdames, messieurs les députés, chaque fois que la nature est souillée, chaque fois que les paysages sont dégradés, c'est l'homme qui est méprisé. C'est pourquoi ce qui intéresse le Gouvernement, et ce qui m'intéresse à la tête de ce ministère, c'est l'action pour mettre en place une social-écologie.

M. Jean-Marie Demange. C'est nouveau, ça !

Mme le ministre de l'environnement. La social-écologie s'appuie à mes yeux sur trois valeurs. D'abord, faire de la protection de l'environnement un nouvel humanisme, puisque c'est l'homme que l'on protège lorsqu'on protège l'environnement.

M. François Rochebloine. Ça, c'est pour les Verts !

Mme le ministre de l'environnement. Ensuite, faire de la protection de l'environnement une nouvelle citoyenneté, puisque respecter l'environnement, c'est respecter les autres.

M. François Rochebloine. C'est vrai !

Mme le ministre de l'environnement. Enfin, faire de la protection de l'environnement un nouvel objectif de lutte contre les inégalités.

Pour mettre en œuvre cette social-écologie, nous devons agir dans plusieurs champs.

Le premier champ d'action, ce sont les risques planétaires, le second c'est l'avenir des sociétés industrielles, le troisième la question sociale.

En ce qui concerne les risques planétaires, la question est de savoir comment protéger la planète contre les menaces écologiques : effet de serre, diminution de la diversité biologique, pollution des océans, désertification, disparition des forêts, immenses risques de pollution nucléaire pesant sur l'Europe entière du fait de l'exploitation des centrales dégradées des pays de l'Est, accumulation du plutonium militaire en provenance de l'Est, objet d'un trafic extrêmement inquiétant.

Par ailleurs, aider les pays en développement à protéger leur patrimoine naturel est un défi extrêmement difficile à relever alors que les hommes et les femmes de ces pays doivent d'abord concentrer leurs efforts sur leur propre survie et sur leur sécurité alimentaire.

Deuxième champ d'action : l'avenir des sociétés industrielles. Il nous faut décider du montant des dépenses à affecter à la préservation des équilibres écologiques dans les pays industrialisés, sans attendre que seul le résidu budgétaire leur soit consacré. Il faut dépenser plus pour l'environnement en montrant que c'est la condition pour contruire une croissance durable.

Troisième champ d'action : la question sociale. Elle est au cœur des problèmes d'environnement, et d'abord en ce qui concerne la lutte contre les inégalités devant la nature. On le voit bien chaque fois qu'il y a une crise : la capacité d'auto-défense des citoyens est souvent proportionnelle à leur revenu ou à leur niveau d'éducation. Or ce sont ceux qui sont en bas de l'échelle sociale qui cumulent toutes les nuisances à leur cadre de vie.

Par ailleurs, la création d'emplois est aujourd'hui au cœur des questions d'environnement, et je reviendrai sur ce point.

M. Jean-Marie Demange. Ce sont les thèses de Brice Lalonde !

Mme le ministre de l'environnement. Pour construire cette social-écologie, la politique de l'environnement n'a pas une réponse unique. Il nous faut en effet agir à tous les niveaux, et c'est ce que permet ce projet de budget.

Il faut d'abord agir au niveau des instances internationales. Le sommet de Rio, qui a été évoqué, les discussions au sein de l'OCDE sur l'effet de serre, la conférence OSPARCOM et la conférence sur la protection de l'Atlantique Nord montrent que nous pouvons agir concrètement, au sein des instances internationales, pour la protection de l'environnement.

Il faut également développer une action au niveau de la Communauté. Cela a été le cas du règlement concernant les transferts de déchets, des engagements sur la lutte contre la pollution automobile, et de l'intégration de l'environnement, conformément au traité de Maastricht, dans les politiques agricole, industrielle et de transports.

Dans notre pays, nous devons utiliser toute la gamme des moyens d'intervention - lois, décrets, arrêtés - mais aussi recourir à l'exemple, notamment par des codes de bonne conduite, et à l'incitation, notamment par les prix.

En effet, un outil efficace est offert par la construction progressive d'une tarification environnementale : redevance des agences de l'eau, taxe sur le bruit autour des aéroports, taxe sur les déchets.

M. Jean-Marie Demange. Et « ratataxe » !

Mme le ministre de l'environnement. On pourrait aller plus loin, et l'un de vos rapporteurs a d'ailleurs proposé une nouvelle taxe afin de permettre le démantèlement des centrales nucléaires.

D'autres moyens d'action sont utilisés : la contractualisation avec les collectivités et les associations, l'application des lois, élément capital - c'est pourquoi le ministère de l'environnement s'est engagé dans la rédaction d'un code de l'environnement et des paysages - enfin, l'éducation. Ces moyens d'action variés doivent pouvoir répondre aux urgences et aux priorités nouvelles qui visent à mettre en place un développement global et durable.

Les urgences, d'abord. Par définition, le ministère de l'environnement est le ministère de l'urgence, et M. Chevallier a bien voulu souligner que, ces temps derniers, il avait bien fait face à ces urgences, qu'il s'agisse des déchets, de la politique de l'eau, de la politique de lutte contre les pollutions industrielles, des actions relatives aux risques naturels et technologiques, enfin de la protection de la nature et de la biodiversité.

Les priorités nouvelles ont pour ambition de mettre en place des projets de développement global et durable relatifs à l'écologie urbaine, en particulier avec la lutte contre le bruit ; à la reconquête des paysages et à la protection de la nature, de l'espace rural et du littoral ; à l'emploi et à l'insertion sociale par l'environnement ; à l'éducation à l'environnement, enfin.

Pour répondre à ces urgences et mettre en œuvre ces nouvelles priorités, le Gouvernement vous propose un budget en forte augmentation, comme les rapporteurs ont bien voulu le souligner.

Il faut au surplus souligner son formidable effet de levier. Le budget est un des éléments du ministère de l'environnement. Il agit comme un catalyseur pour l'accroissement de la dépense nationale en faveur de la protection de l'environnement, la réglementation étant un autre instrument très fort pour cette intervention. A titre d'exemple, associée à un budget pour 1993, qui s'élève à 1,6 milliard de francs, la dépense globale des administrations pour l'environnement est de 47 milliards de francs, et la dépense nationale pour l'environnement de 156 milliards de francs. Autrement dit, pour un franc mis par l'Etat, la collectivité nationale mobilise cent francs et l'effet de levier est de un à cent pour financer des équipements, développer les filières et, surtout, répondre aux normes de sécurité et de protection que le ministère de l'environnement établit.

Avant de répondre à toutes les questions précises qui m'ont été posées, j'illustrerai de quelques exemples la politique du ministère de l'environnement qui doit, je le répète, répondre à l'immédiat tout en engageant des moyens de développement durables ; ces exemples concernent le domaine international, l'écologie urbaine, la reconquête des paysages et l'emploi.

En ce qui concerne les actions dans le domaine international, je traiterai successivement de la biodiversité, du problème des pays de l'Est et de la construction de l'Europe de l'environnement.

Concernant la biodiversité, une convention a été signée à Rio par plus de cent cinquante pays sous l'impulsion de la France. Premier résultat concret : le traité sur l'Antarctique protège ce continent pour cinquante ans ; sa ratification est examinée aujourd'hui même par le Sénat.

En second lieu, la France défend la création d'un sanctuaire pour les baleines au sud du quarantième parallèle dans les eaux australes.

M. Jean-Marie Demange. Et pour les éléphants du parti socialiste ? (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le ministre de l'environnement. Troisièmement, j'ai décidé, en commun avec le ministre italien de l'environnement, de créer un sanctuaire pour les dauphins en Méditerranée et une réserve marine internationale dans les Bouches de Bonifacio.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Autre exemple : le lancement, lors du sommet de Rio, d'un parc de la forêt tropicale en Guyane.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Enfin, comment ne pas citer le traité de Paris OSPARCOM, conclu le mois dernier sous ma présidence et par lequel nous avons non seulement interdit l'immersion des déchets radioactifs, mais limité considérablement les rejets de pollutions industrielles dans l'Atlantique Nord-Est, élément fondamental pour maintenir la biodiversité dans les océans ?

Le ministère de l'environnement prépare également un plan national d'action pour la préservation de la biodiversité, en application de la directive communautaire « habitat ». Mais il est vrai que la biodiversité ne peut être préservée que si nous maintenons et réalisons nos engagements concernant l'aide aux pays du Sud. La France s'est engagée à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB consacré à l'aide au développement dès l'an 2000 ; c'est un élément de réponse pour M. Ambroise Guellec, qui s'est étonné que cette ligne budgétaire puisse être stable malgré les engagements de Rio.

C'est bien parce que les engagements de Rio concernent l'ensemble des ministères, au premier rang desquels le ministère de la coopération, que toutes les dépenses dans ce domaine ne figurent pas dans le budget du ministère de l'environnement. Mais sachez que l'aide publique au développement sera portée à plus de 43 milliards de francs en 1993 contre 40 milliards de francs en 1992. Par ailleurs, le programme communautaire de 3 milliards d'ECU pour financer « l'agenda 21 », décidé au sommet de Rio, devra être mis en place.

La France s'impatiente du retard pris à concrétiser cet engagement.

Nous militons pour un programme d'une durée de trois ans centré sur des projets pilotes de développement durable. J'ai fait des propositions en ce sens à la Communauté européenne en application des engagements pris à Rio. Elles concernent une action sur l'eau en Méditerranée, une action sur la lutte contre la désertification en Afrique et, enfin, une action pour la promotion des droits des femmes, seul moyen de lutter contre la surpopulation en respectant la libre détermination des femmes, en favorisant leur accès à l'éducation et en les libérant des tâches domestiques. Nous sommes actuellement en train de rechercher des pays candidats à la mise en œuvre de cette dernière action.

M. Jean-Pierre Brard. Et la polygamie ?

Mme le ministre de l'environnement. Enfin, la France s'est engagée, monsieur Guellec, à doubler sa contribution au fonds mondial pour l'environnement, laquelle s'élève aujourd'hui à 300 millions de francs. Ce fonds, actuellement d'un montant de 1,2 milliard de dollars doit financer des actions de lutte contre l'effet de serre, de préservation de la biodiversité et de protection des océans.

M. Jean-Pierre Kuchel. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Deuxième exemple de l'action au niveau international : la solidarité à l'échelle de l'Europe entre l'Est et l'Ouest.

Deux problèmes se posent dans les pays de l'Est, que l'on confond souvent : d'une part, la sécurité nucléaire et, d'autre part, la dépollution. Ces deux problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes.

Vous m'avez interrogée sur la sécurité nucléaire, monsieur Brard. Il s'agit d'éviter un nouveau Tchernobyl à l'Est. Sur soixante centrales, vingt devront être fermés, vingt être mises aux normes occidentales, et vingt autres devront voir leur gestion améliorée.

Nos experts en sécurité nucléaire sont, avec les experts Allemands, déjà présents sur tous les fronts, avec un budget communautaire de 150 millions d'ECU pour 1992.

M. Jean-Pierre Brard. C'est très insuffisant pour résorber Tchernobyl !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. De toute façon, il n'est pas consommé !

Mme le ministre de l'environnement. Ce budget n'est en effet pas consommé et cela est aujourd'hui inacceptable. Seuls 30 millions d'ECU ont été dépensés à cause de la lourdeur des procédures communautaires. Je me suis vigoureusement élevée contre cette situation lors du dernier conseil des ministres de l'environnement.

M. Jean-Marie Demange. Mais ça n'a rien changé !

Mme le ministre de l'environnement. Ce conseil, où je suis intervenue avec vigueur, s'est tenu récemment : le 20 du mois dernier. J'ai demandé que les procédures soient révisées. Il est urgent d'intervenir en Bulgarie et dans les pays Baltes, où l'hiver s'annonce très difficile du fait de l'arrêt de plusieurs réacteurs. Le commissaire européen à l'énergie s'est engagé à modifier les procédures avant l'hiver. A quoi servira-t-il, en effet, de mobiliser des fonds européens si, cet hiver, les enfants doivent mourir de froid parce que ces pays n'auront à choisir qu'entre la fermeture des centrales qui ne fonctionnent plus conformément aux normes de sécurité, et des risques mortels suite à un accident nucléaire ?

On peut admettre que les lourdeurs des procédures partent d'un bon sentiment dans la mesure où des appels d'offres internationaux sont en l'occurrence obligatoires. Mais alors que certaines entreprises comme EDF et Siemens étaient prêtes à intervenir en urgence, sur Koslodoy par exemple, la Communauté européenne a opposé des problèmes de procédure. Il me semble qu'à ce stade d'urgence, les procédures doivent passer après la vie des familles qui sont aujourd'hui douloureusement menacées. (*« Très bien ! » sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Ce sont des gens sans âme qui sont à Bruxelles !

Mme le ministre de l'environnement. En ce qui concerne la dépollution, le problème est un peu différent : les moyens existent, mais nous avons beaucoup de mal à les faire utiliser en raison des difficultés liées aux structures et aux relais administratifs dans les pays de l'Est. En effet, il ne s'agit pas d'un problème d'argent : 1 milliard d'ECU ont été consacrés en 1992 au programme PHARE et la BERD dispose de 10 milliards d'ECU. Mais, pour dépenser cet argent, il faut d'abord faire un travail en profondeur pour que ces pays puissent se doter d'institutions et de systèmes de financement modernes. Nous essayons d'accélérer ce processus. Grâce au travail des experts, notre action commence à porter ses fruits : en particulier, la Pologne est en voie de se doter d'un système d'agences de l'eau directement inspiré de l'exceptionnel modèle français.

Grâce à ce travail de fond - peu spectaculaire, j'en conviens : il n'y a pas que des opérations médiatiques - nous commençons à avoir des bases solides pour que nos industriels investissent à l'Est, et pour engager concrètement la restauration de l'environnement. Je me rendrai dans ces pays au début du mois de décembre pour les y inciter, notamment en ce qui concerne l'adduction d'eau, la propreté de l'eau, la qualité de l'air et la gestion des déchets. Petit à petit, il faut que, dans ces pays, se mette en place une administration de l'environnement. Nous devons leur apporter notre aide car, malheureusement, ils ont également d'autres urgences : le chômage et la sécurité nucléaire en particulier.

Troisième exemple de l'action entreprise au niveau international : la construction de l'Europe de l'environnement.

En effet, le budget n'est pas le seul moyen d'action du ministère de l'environnement. On l'a bien vu lors du conseil du 20 octobre où, pour la première fois dans l'histoire de la construction communautaire, le principe de la protection de l'environnement l'a emporté sur le principe du grand marché et sur celui de la libre circulation des marchandises.

Au mois de mai dernier, j'étais seule à dire que les déchets ne sont pas des marchandises comme les autres. La France a bloqué seule l'adoption d'un règlement.

Le 20 octobre, le référendum sur Maastricht et les scandales du trafic des déchets allemands étant passés par là, ce sont les pays européens dans leur ensemble qui se sont ralliés à un principe de protection de l'environnement, pour affirmer que les déchets ne sont pas des marchandises comme les autres, que le principe d'autosuffisance et de proximité doit s'appliquer et qu'ils s'interdisent à eux-mêmes de déposer leurs déchets dans les pays en voie de développement.

Deuxième acquis : sur le plan européen, le traité de Maastricht impose l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques. Je signalerai, par exemple, la mise en place, dans le domaine des transports, d'un schéma européen de ferroutage, l'accord conclu à Aoste le 1^{er} novembre entre la France, l'Italie et la Suisse pour que soit élaboré un schéma alpin de ferroutage afin de rééquilibrer le transit de marchandises vers le rail, l'opposition que nous avons manifestée au double-

ment du tunnel du Mont-Blanc, l'accord des ministres des transports lors du dernier sommet franco-italien, lundi dernier, pour aménager, sur l'axe Lyon-Turin, une infrastructure à grande vitesse pour les voyageurs et les marchandises. L'ensemble de ces décisions va dans le sens d'une Europe du ferroutage qui, enfin, doit prendre désormais le pas sur l'Europe des camions !

M. Jean-Pierre Kucholda. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Je citerai également la mise en place du volet agri-environnemental de la politique agricole commune, auquel le ministère de l'environnement est très attaché. Il surveille particulièrement l'application des aides à l'agriculture extensive et l'augmentation de tous les moyens pouvant être mis en place pour maintenir l'outil de travail et l'équilibre du monde rural.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Marie Demange. Il était temps !

Mme le ministre de l'environnement. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'environnement est désormais pris en compte dans l'attribution des fonds structurels. Chaque attribution, au niveau européen, devra s'appuyer sur des préoccupations d'environnement.

J'ajoute que des directives et des règlements sont en cours de préparation ou sur le point d'être adoptés concernant les éco-audits dans les industries, les éco-labels, le recyclage des emballages. Je rappelle à ce sujet que la société Eco-Emballage a été mise en place en France. Il s'agit d'un outil exceptionnel et nous seront probablement imités par les autres pays européens. Une réflexion est également engagée sur le recyclage des voitures et des appareils électriques.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les exemples que je souhaitais vous donner pour vous montrer que l'action internationale est un élément majeur des politiques de l'environnement, et que les décisions auxquelles elle donne lieu, trouvent une illustration dans le budget que je vous soumetts, comme dans l'ensemble des actions de l'État.

J'en viens maintenant à l'écologie urbaine.

La réorientation et l'augmentation du budget du ministère de l'environnement a pour ambition, non seulement de limiter la dispersion ou le saupoudrage des crédits, mais aussi d'inciter les différents partenaires de terrain à s'engager dans des projets globaux et de développement durable.

Ainsi, 200 millions de francs seront consacrés aux chartes d'écologie urbaine, dont les dix premières viennent d'être signées avec des élus de toutes tendances politiques - je tiens à le souligner, monsieur Guellec.

Toute une série de projets en cours, s'appuyant notamment sur des plans d'environnement déjà préparés par des collectivités territoriales, ont été retenus, et cela en toute objectivité. Je vois ici M. le maire de Saint-Germain-en-Laye, qui ne siège pas du côté gauche de l'hémicycle.

M. Jean-Pierre Brard. Il siège loin !

M. Michel Péricard. Très loin de vous !

Mme le ministre de l'environnement. Et pourtant, monsieur Guellec, contrairement à ce que l'on a quelque peu perfidement insinué, il a signé l'une de ces premières chartes.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas que Saint-Germain-en-Laye !

Mme le ministre de l'environnement. En effet ! Je pourrais citer aussi Montreuil et Mulhouse. L'équilibre a donc été scrupuleusement respecté ! (*Sourires.*)

Ces chartes d'écologie urbaine s'organisent autour de trois principes, elles ont six finalités et prévoient douze domaines d'action prioritaire. Je m'en tiendrai aux domaines d'action prioritaire.

L'objectif est d'engager les collectivités, non seulement à gérer les problèmes qu'elles vont, pour des raisons historiques ou géographiques, le plus naturellement portées à résoudre, mais aussi de faire en sorte que tous les volets d'une politique de l'environnement soient intégrés dans un projet global.

Ces douze domaines d'action prioritaire sont, vous n'en serez pas étonnés, les suivants : l'eau, le bruit, les risques, la qualité de l'air et des transports, le paysage et les espaces naturels, la planification de l'espace, l'espace rural, l'organi-

sation de la collectivité, l'éducation et la formation, l'emploi et le développement local, et enfin, le développement des activités économiques liées à l'environnement.

Les chartes d'écologie urbaine concrétisent ainsi l'engagement d'une collectivité à fournir un effort important pour améliorer un cadre de vie, quel que soit son état initial, dans le respect des trois principes que j'ai évoqués, dans la transparence et la démocratie. Nous veillons, lorsque nous signons les chartes d'écologie urbaine, à ce que la transparence des choix publics et la démocratie locale trouvent leur compte, c'est-à-dire soient parfaitement respectées, et à ce que les décisions envisagées répondent à une aspiration réelle et profonde des citoyens.

La lutte contre les inégalités sociales est bien évidemment au cœur de ces chartes : moins de bruit, un accès facilité aux transports collectifs, des espaces publics de qualité, une sécurité accrue face aux risques, etc. Ces actions sont conçues de façon à renforcer le sentiment d'appartenance de chacun à la cité qui s'engage dans une charte d'écologie urbaine.

J'en viens à la reconquête des paysages.

Pourquoi la reconquête des paysages est-elle désormais une priorité du ministère de l'environnement ? Je pense que tout converge vers les paysages, qu'il s'agisse de la propreté de l'eau, de celle de l'air, ou de la lutte contre les différents risques. Surtout, notre pays est riche d'une diversité exceptionnelle de paysages et de terroirs. Les paysages reflètent notre histoire et notre géographie, mais ils représentent aussi notre avenir : lorsqu'un pays sait protéger son identité, il est plus solide pour affronter l'avenir.

M. Georges Benedetti. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Par contre, quand un pays se laisse aller à l'uniformisation, à la destruction qu'on observe depuis vingt ans aux entrées des villes et des villages, à la banalisation de l'espace rural résultant de l'imitation de l'agriculture américaine, que ce soit dans les zones de moyenne montagne ou dans les zones défavorisées, il devient beaucoup plus fragile et résistera beaucoup plus difficilement aux crises économiques.

Le maintien de l'identité se rattache aussi au maintien de la biodiversité. La politique des paysages est donc une application très directe du sommet de Rio. La biodiversité, c'est la diversité de nos paysages, de nos terroirs, et on ne peut qu'en prendre conscience dans ce pays exceptionnel à nul autre pareil où, lorsqu'on parcourt cinquante ou cent kilomètres, on change d'ambiance, de mode de vie, de traditions culinaires, de paysages, dans ce pays qui est regardé avec envie par les autres pays européens. Nous parlons trop souvent de l'espace rural comme d'un boulet qu'il faudrait traîner.

M. Jean-Michel Couva. Pas nous !

Mme le ministre de l'environnement. Nous devons défendre et reconquérir nos paysages ! Au cœur de cette reconquête, on trouve à la première place des projets concrets.

Je parlerai d'abord des projets de labellisation des paysages. Une centaine de paysages seront labellisés à travers toute la France. Ces paysages, qui reposent sur une activité économique, prouvent que le paysage est redevenu aujourd'hui un outil de travail. Ce label leur donnera la possibilité de monter des projets de développement rural autour de la mise en valeur des produits du terroir, afin de maintenir les populations en place et de faire en sorte que la défense de la qualité soit une nouvelle source de développement économique.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Quant aux actions de reconquête conduites sur le terrain grâce à des crédits déconcentrés, gérés par les mains des directions régionales de l'environnement et des préfets, elles recouvrent plusieurs thèmes : les entrées de villes et de bourgs ; les parcs urbains et les éléments de nature dans la ville ; les jardins familiaux et ouvriers ; les paysages de rivière - évoqués par plusieurs d'entre vous -, les paysages d'estuaires et de canaux souffrant particulièrement de pollution, d'absence d'entretien ou de dégradation de leurs rives ; les remembrements exemplaires à mettre en place, avec la reconstitution des chemins ruraux et des réseaux de haies ; les paysages ruraux en reconstruction ; enfin, la relance des schémas départementaux de randonnées.

Ces sept actions de reconquête des paysages seront mises en œuvre par les préfets, grâce à des crédits déconcentrés. Par conséquent, il appartient à chacun de faire remonter, au plus proche de la gestion administrative, l'ensemble des projets qui peuvent être intégrés dans ces actions.

La politique des paysages comporte non seulement des actions de reconquête, mais aussi des mesures de protection, par le classement de sites. J'ai d'ailleurs signé neuf décrets de classements de sites depuis ma nomination. Sept autres sont en préparation. Sur les sites protégés, les opérations « grands sites » sont par ailleurs mises en œuvre, dont une sur la pointe du Raz, si mes souvenirs sont bons - vous avez, monsieur Guellec, évoqué ce dossier.

M. Ambroise Guellec. Donnez-nous des sous et après, ça ira ! (Sourires.)

Mme le ministre de l'environnement. Une dizaine d'interventions lourdes sont en cours sur quelques grands sites prestigieux et très fréquentés.

La fermeté, s'impose pour l'application de la loi « montagne » et de la loi « littoral ».

Je réaffirme que le rôle des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est primordial.

Je m'arrêterai un instant sur le Conservatoire et les parcs naturels régionaux, car j'ai bien senti les préoccupations exprimées à cet égard sur tous les bancs de l'Assemblée.

Le Conservatoire a acquis, en quinze ans, 40 000 hectares, répartis en 300 sites et représentant près de 8 p. 100 des rivages de métropole. Ce bilan est déjà exceptionnel !

Après cinq années de stagnation, entre 1986 et 1991, l'année 1992 a marqué un tournant avec une augmentation sensible des crédits. Le budget pour 1993 marquera une nouvelle progression avec l'augmentation de 10 millions de francs des autorisations de programme et de 18 millions de francs des crédits de paiement.

M. Ambroise Guellec. Mais il faut compter avec la régulation budgétaire !

Mme le ministre de l'environnement. Ces moyens nouveaux vont faciliter des interventions stratégiques sur le littoral varois et les zones humides de l'Est. Je souhaite, comme vous, pouvoir travailler à une extension des compétences - peut-être pourrions-nous y réfléchir dans le cadre de la loi sur les paysages - aux abords de fleuves et de rivières ainsi qu'aux zones humides.

M. Michel Bernier, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. L'effort devra être non seulement maintenu, mais amplifié, car le Conservatoire est, à mes yeux, un partenaire essentiel pour conseiller les communes du littoral sur la gestion de leur milieu naturel et de leurs paysages. Je pense qu'il pourrait également aider à la mise en place d'un réseau de conservatoires régionaux et piloter une politique plus globale dans laquelle les fonds régionaux pourraient trouver leur place.

En ce qui concerne les parcs naturels régionaux,...

M. Jean-Marie Demange. Parlons-en !

Mme le ministre de l'environnement. ... je voudrais vous dire que je partage votre préoccupation.

Les parcs naturels régionaux ont une place éminente à jouer dans la politique de protection et de reconquête des paysages. L'Etat maintiendra son effort en 1993. Il honorera les contrats de plan. Ce souci est tellement présent à mon esprit que j'ai tenu, en dépit des efforts qui sont légitimement demandés à tous les ministères, à réunir un comité interministériel pour la qualité de la vie dans les prochains jours afin de permettre l'engagement effectif en 1992 des crédits de fonctionnement des parcs naturels régionaux.

L'Etat tiendra ses engagements en 1992 et ex. 1993.

Il est exact qu'au titre IV du budget pour 1993 apparaît une baisse de la dotation de fonctionnement des parcs régionaux. Peut-être faudra-t-il redéfinir, dans le futur, les rôles respectifs de l'Etat et des régions dans le financement du fonctionnement des parcs.

M. Ambroise Guellec. Ben voyons !

Mme le ministre de l'environnement. Mais, et j'en conviens avec vous, à partir du moment où c'est l'Etat qui donne et qui contrôle le label - je souhaite qu'il le fasse avec une plus grande rigueur et que nous puissions avancer dans cette voie lors du débat sur la loi relative aux paysages - il doit tenir ses engagements.

Les chapitres sur lesquels figurent les crédits d'équipement des parcs permettront de financer ce qui doit être financé, cela n'a d'ailleurs pas été contesté.

Le chapitre 67-20-60, en particulier, connaît une très forte augmentation, puisqu'il passera de 55,56 millions de francs en 1992 à 71,95 millions de francs en 1993.

La totalité des crédits figurant à ce chapitre n'est certes pas destinée aux parcs, mais un tel montant, bénéficiant d'une telle augmentation, devrait permettre de satisfaire tous les besoins qui se sont exprimés.

S'agissant du fonctionnement, le Gouvernement s'engage solennellement à rétablir les crédits. J'y reviendrai au cours du débat.

Je voudrais enfin aborder le dernier sujet que j'ai évoqué tout à l'heure devant vous : l'environnement et l'emploi.

L'environnement occupe aujourd'hui directement 420 000 personnes dans les secteurs de l'eau, des déchets, de la pollution de l'air, des espaces naturels et du cadre de vie. Au-delà, dans toutes les branches, une partie de l'activité de certains emplois est consacrée à la protection de l'environnement, que ce soit dans le bâtiment par exemple pour les travaux d'insonorisation ; dans l'industrie par exemple pour les équipements de lutte contre la pollution ; dans les transports par exemple pour le développement des transports collectifs ou dans l'agriculture par exemple par la mise en place des mesures de protection de l'environnement. Le ministère de l'environnement veut aller plus loin ; c'est pourquoi j'ai organisé cette priorité en faveur de l'emploi-environnement autour de quatre axes.

Premier axe : relancer les politiques sectorielles de l'eau, des déchets, des emballages, des paysages et du bruit pour répondre à la demande sociale correspondante. Par l'effet de levier sur les dépenses des différents acteurs, cette politique devrait permettre de créer de 10 000 à 20 000 emplois d'ici à cinq ans.

Deuxième axe : encourager les entreprises à intégrer l'environnement dans leur stratégie, notamment par le développement des labels, des écobilans, du conseil en environnement. Cette politique encouragera l'innovation et la conquête des marchés de produits respectueux de l'environnement.

Troisième axe : développer la formation initiale et continue, notamment à destination des entreprises et des collectivités, et diffuser une large information sur les nouveaux métiers de l'environnement - 700 formations à de nouveaux métiers de l'environnement sont déjà répertoriées.

Quatrième axe : poursuivre le programme à destination des chômeurs de longue durée afin de créer un véritable secteur de l'insertion par l'environnement. Je précise à cet égard que des opérations d'insertion des chômeurs de longue durée doivent obligatoirement être mises en place dans les chartes d'écologie urbaine et que, depuis ma nomination, le versement d'une subvention à une association est liée à une demande de justification de ses efforts en matière d'insertion par l'environnement.

Cela permet de relancer une politique de développement local et je tiens à remercier l'ensemble des collectivités locales qui ont accepté de se lancer dans de telles actions d'insertion.

M. Georges Benedetti. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Barnier, vous avez posé la question du bilan de ce programme lancé au mois de juin dernier. L'objectif de 35 000 contrats emploi-solidarité était extrêmement ambitieux. Il signifiait, à mes yeux, mettre fin à un sentiment d'échec social, fournir une expérience de travail souvent valorisante, une formation technique dans de nouveaux créneaux porteurs et redonner confiance en soi aux chômeurs de longue durée. Les activités de l'environnement sont d'autant plus valorisantes que leur utilité publique est unanimement reconnue et que la participation à un enjeu collectif d'amélioration souvent immédiatement perceptible du cadre de vie est ainsi offerte à ces personnes.

On peut citer plusieurs exemples des actions lancées : l'entretien des rivières et des sentiers, la création d'espaces verts ou de base de loisirs, le tri et la valorisation des déchets, l'exploitation des stations d'épuration, l'aide à l'assainissement, les aides aux économies sur les réseaux d'eau, l'entretien et l'animation du paysage rural.

Ce programme a donné lieu à une mobilisation sans précédent du ministère de l'environnement et de ses établissements publics. Je tiens à souligner les efforts du Conservatoire du littoral, dont le bilan est tout à fait exceptionnel, et des agences de l'eau, qui ont également fait un travail remarquable. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre : l'embauche directe, les aides à l'équipement et à la formation, des conseils techniques, l'information des collectivités et des associations.

Le bilan est le suivant : 31 000 contrats emploi-solidarité sont signés aujourd'hui dans le domaine de l'environnement.

M. Jean-Pierre Brard. Pour combien de mois ?

M. François-Michel Gannot. Jusqu'au 29 mars !

Mme le ministre de l'environnement. La durée est inscrite dans le contrat emploi-solidarité lui-même !

Le programme est lancé depuis le mois de juin : 24 000 contrats emploi-solidarité ont été signés dans le cadre de l'espace naturel et de la forêt, avec le soutien de l'ONF, notamment, 6 000 dans le domaine de l'eau, des rivières et de l'assainissement...

M. François Rochebloine. Pour quelle durée ?

Mme le ministre de l'environnement. ... et 1 000, enfin, dans le domaine des déchets. Je pourrais vous apporter d'autres précisions tout à l'heure, si vous le souhaitez, et vous détailler cette exceptionnelle réussite, monsieur Rochebloine.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. François Rochebloine. Vous avez jusqu'en mars seulement !

Mme le ministre de l'environnement. Ce programme sera poursuivi afin de structurer un véritable secteur de la réinsertion par l'environnement ce qui, monsieur Rochebloine, répond à votre question sur la durée. Six actions devront être menées à cet effet.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Premièrement : développer la formation technique des chômeurs de longue durée pendant leur contrat.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Deuxièmement : fournir une formation de gestion pour les cadres des associations d'insertion, car c'est là que le bât blesse : nous manquons de cadres d'associations d'insertion.

Troisièmement : associer davantage les entreprises chargées de la gestion des services publics d'environnement à cette action.

Quatrièmement : faciliter la gestion, le suivi et le tutorat des personnes employées, en particulier auprès des petites structures.

Cinquièmement : responsabiliser les associations de défense de l'environnement. Comme je le disais tout à l'heure, nous les accompagnons désormais en menant cette politique d'insertion parallèlement aux subventions qui leur sont versées.

Enfin, sixièmement : développer l'inventaire des besoins locaux pour créer une véritable bourse régionale des services d'environnement non marchands.

Tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés pour que cette première étape, qui connaît un succès exceptionnel, puisse donner lieu à une nouvelle solidarité qui permettra de pérenniser cet effort d'insertion par l'environnement.

Tels sont, mesdames et messieurs les députés, les quelques exemples, au plan tant international que national, par lesquels je souhaiterais vous montrer comment, par ce budget, le ministère de l'environnement répond aux urgences qui sont les siennes, mais aussi met en place des projets de développement durable. J'ai conscience de n'avoir pas répondu à toutes les questions, mais je le ferai point par point au cours du débat. Ce que je voulais démontrer ici, c'est que le budget de l'environnement s'insère dans une action globale menée

au sein du gouvernement de Pierre Bérégovoy et à laquelle tous les ministères sont appelés à participer. J'ai notamment cité les domaines des transports, de la lutte contre les pollutions industrielles, des relations internationales ou de l'aide au tiers monde.

Ce budget mais aussi les moyens réglementaires du ministère de l'environnement et la caution qu'il peut représenter lorsqu'il donne un label ou le poids qui peut être le sien en cas de sanction doit nous permettre, d'abord, de protéger, de réparer et de reconquérir notre espace, à l'échelle nationale ou planétaire. Nous devons ensuite faire reculer les inégalités devant l'environnement et, enfin, créer à marche forcée des emplois dans ce secteur qui est aujourd'hui extrêmement porteur, tout simplement parce qu'il répond à une demande sociale. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Environnement (suite).

Annexe n° 17 (Environnement). - M. Michel Barnier, rapporteur spécial.

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome IV (Environnement), de M. Daniel Chevallier.

A vingt et une heures trente : troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

Jeunesse et sports.

Annexe n° 27 (Jeunesse et sports). - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome XIV (Jeunesse et sports), de M. George Hage.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

Armée (armée de terre : Moselle)

835. - 13 novembre 1992. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur les projets de réorganisation de l'armée et notamment sur la décision de créer trois états-majors interarmées, l'un de ces EMIA ayant vocation à intervenir directement en Europe. Il serait cependant inacceptable qu'agissant à contre-courant de l'histoire, le ministère de la défense en profite pour recentraliser tous les échelons de décision sur Paris. Une incertitude grave pèse en effet, actuellement, sur le principe même du maintien à Metz du siège de l'EMIA Europe, lequel est l'héritier de l'état-major de la première armée existant déjà auparavant à Metz. Il souhaiterait donc qu'il veuille bien lui indiquer quelle est la crédibilité qu'il convient d'apporter aux rumeurs selon lesquelles on envisagerait de transférer l'EMIA Europe de Metz à Creil. Dans l'hypothèse où une étude serait engagée en ce sens, il souhaiterait qu'il lui indique quelles en sont les premières conclusions. Par ailleurs, la ville de Metz est appelée à devenir un pôle militaire national en matière de soutien sanitaire des forces armées. Le développement de l'hôpital Legonest et la création du premier régiment médical dans les locaux de l'ancien 151^e-R.I. servent de base à ce pôle de santé. Ce dernier ne sera cependant véritablement crédible que si des secteurs de formation et d'enseignement y sont créés. Il désirerait donc savoir si une école d'infirmières militaires sera créée à Metz et surtout si, à terme, on ne pourrait pas implanter à Metz une école de médecins militaires.

